



Cofinancé par
l'Union européenne
Medegefinancierd door
de Europese Unie



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Programme FEDER 2021-2027 de la Région de Bruxelles-Capitale : guidance relative aux filières, secteurs et approches soutenus dans le cadre de l'objectif spécifique 1.3. (accompagnement et investissement/hébergement).

Conformément au Programme, la présente guidance vise à orienter la sélection des projets pour l'OS 1.3. autour des besoins concrets en termes d'opérations, pour chacune des filières, secteurs et approches identifiés. L'analyse est basée sur la situation de ceux-ci en Région de Bruxelles-Capitale, en tenant compte des failles de marché et besoins d'investissement, en visant à mettre en évidence les investissements utiles ou nécessaires.

Ces éléments permettront de guider les choix des opérateurs candidats vers ces priorités (dans le cadre d'appels à projets) et à évaluer les dossiers de candidature dans le cadre de la sélection des projets. La présente guidance se base sur divers documents stratégiques et d'analyse (majoritairement régionaux) comme la Shifting Economy (Stratégie Régionale de Transition Economique (2022-2030)) ou d'autres sources plus spécifiques, ainsi que sur une analyse complémentaire menée notamment par le bureau BDO et les contributions de l'administration de l'autorité de gestion (Direction FEDER de Bruxelles International).

Elle vise essentiellement les projets subventionnés dans le cadre de l'OS1.3. mais renvoie, le cas échéant, à des précisions portant sur le soutien des secteurs concernés par d'autres OS ou sur le soutien par le biais d'instruments financiers.

Table des matières

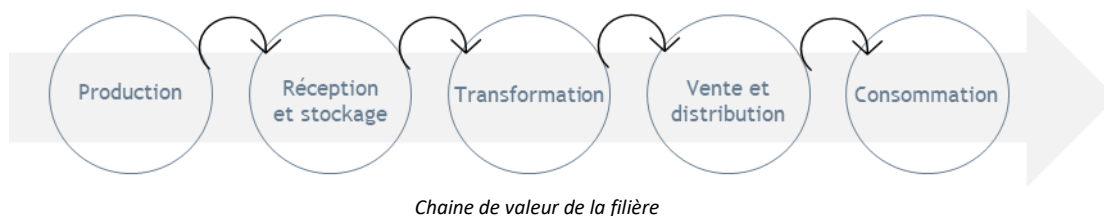
| | | |
|------|--|----|
| 1. | Fiche sectorielle n°1 : Horeca, agriculture urbaine et circuits courts..... | 3 |
| 1.1. | Documents stratégiques qui encadrent la filière | 3 |
| 1.2. | La filière alimentaire (et hôtellerie) : de l'agriculture urbaine aux circuits courts et à l'Horeca..... | 3 |
| 1.3. | Les défaillances de marché au sein de la filière | 4 |
| 1.4. | Les besoins d'investissement au sein de la filière | 5 |
| 2. | Fiche sectorielle n°2 : Médias, culture, tourisme de loisir et d'affaires..... | 10 |
| 2.1. | Documents stratégiques qui encadrent les filières..... | 10 |
| 2.2. | Les filières médias, culture, tourisme de loisir et d'affaires..... | 10 |
| 2.3. | Les défaillances de marché au sein des filières..... | 11 |
| 2.4. | Les besoins d'investissement au sein des filières..... | 13 |
| 3. | Fiche sectorielle n°3 : L'écosystème santé..... | 18 |
| 3.1. | Documents stratégiques qui encadrent la filière | 18 |
| 3.2. | La filière de la santé..... | 18 |
| 3.3. | Les défaillances de marché au sein de la filière | 19 |
| 3.4. | Les besoins d'investissement au sein de la filière | 21 |
| 4. | Fiche sectorielle n°4 : Commerce, artisanat et industrie urbaine | 25 |
| 4.1. | Documents stratégiques qui encadrent la filière | 25 |
| 4.2. | La filière commerce, artisanat et industrie urbaine | 25 |
| 4.3. | Les défaillances de marché au sein de la filière | 26 |
| 4.4. | Les besoins d'investissement au sein de la filière | 28 |
| 5. | Fiche sectorielle n°5 : Economie circulaire..... | 31 |
| 5.1. | Documents stratégiques qui encadrent la filière | 31 |
| 5.2. | La filière de l'économie circulaire | 31 |
| 5.3. | Les défaillances de marché au sein de la filière | 32 |
| 5.4. | Les besoins d'investissement au sein de la filière | 34 |
| 6. | Fiche sectorielle n°6 : Soutien aux entreprises dans les démarches de mobilité et logistique urbaine durable.. | 37 |
| 6.1. | Documents stratégiques qui encadrent la filière | 37 |
| 6.2. | La filière de la mobilité et logistique urbaine durable | 37 |
| 6.3. | Les défaillances de marché au sein de la filière | 38 |
| 6.4. | Les besoins d'investissement au bénéfice de cette approche | 39 |
| 7. | Fiche sectorielle n°7 : Economie sociale (ES) | 43 |
| 7.1. | Documents stratégiques qui encadrent la filière | 43 |
| 7.2. | La filière de l'économie sociale | 43 |
| 7.3. | Les défaillances de marché au sein de la filière | 45 |
| 7.4. | Les besoins d'investissement au sein de la filière | 46 |
| 8. | Fiche sectorielle n°8 : Ecosystème numérique, digitalisation et économie de la technologie | 49 |
| 8.1. | Documents stratégiques qui encadrent la filière | 49 |
| 8.2. | La filière numérique à Bruxelles | 49 |
| 8.3. | Les défaillances de marché au sein de la filière | 50 |
| 8.4. | Les besoins d'investissement au sein de la filière | 51 |

1. Fiche sectorielle n°1 : Horeca, agriculture urbaine et circuits courts

1.1. Documents stratégiques qui encadrent la filière

- [Stratégie Shifting Economy](#)
- [Stratégie Good Food \(2022-2030\)](#)
- Documents de références publiés sur le [portail Good Food](#)
- [Evaluation de la stratégie Good Food pour le secteur Horeca](#)
- [Baromètre des comportements en termes d'alimentation durable dans le cadre de la stratégie Good Food](#)
- [Plan d'action 2020. Agricultures urbaines : modifications législatives. Pour une évolution du cadre juridique et urbanistique en faveur des agricultures urbaines durables en Région de Bruxelles-Capitale](#)
- [Etat des lieux des cantines bruxelloises en matière d'alimentaire durable](#)

1.2. La filière alimentaire (et hôtellerie) : de l'agriculture urbaine aux circuits courts et à l'Horeca



Le secteur de l'Horeca fait face à de nombreux enjeux dont notamment celui de la transition vers des pratiques durables. Ce constat, mis en lumière par l'évaluation de la stratégie Good Food, est le résultat de la rencontre entre trois mouvements :

- Celui des consommateurs à la recherche d'une offre plus saine et durable ;
- Celui des professionnels qui sont de plus en plus conscients de l'impact de leurs activités sur l'environnement et la société ;
- Celui de l'Union européenne, des Etats et des Régions qui poursuivent et adoptent des objectifs en matière de développement durable (stratégie Farm to Fork et stratégie Biodiversité 2030).

À côté de la durabilité environnementale, relevons que les acteurs de l'Horeca font également face à un enjeu dans le cadre de la pérennité (économique) de leurs activités. Pour y répondre, les nouveaux entrepreneurs du secteur doivent veiller à évaluer la valeur ajoutée de leurs établissements, en veillant à la qualité (renforcée par l'originalité) de leur offre.

Compte tenu de l'importance, de pouvoir s'appuyer sur du personnel qualifié pour assurer cette qualité, la question de la compétence des équipes et du maintien de leur motivation (grâce au concept de la « bienveillance en cuisine », à l'implication du personnel dans les activités, ou encore à la gestion humaine des ressources) doivent faire partie intégrante des projets entrepreneuriaux à privilégier.

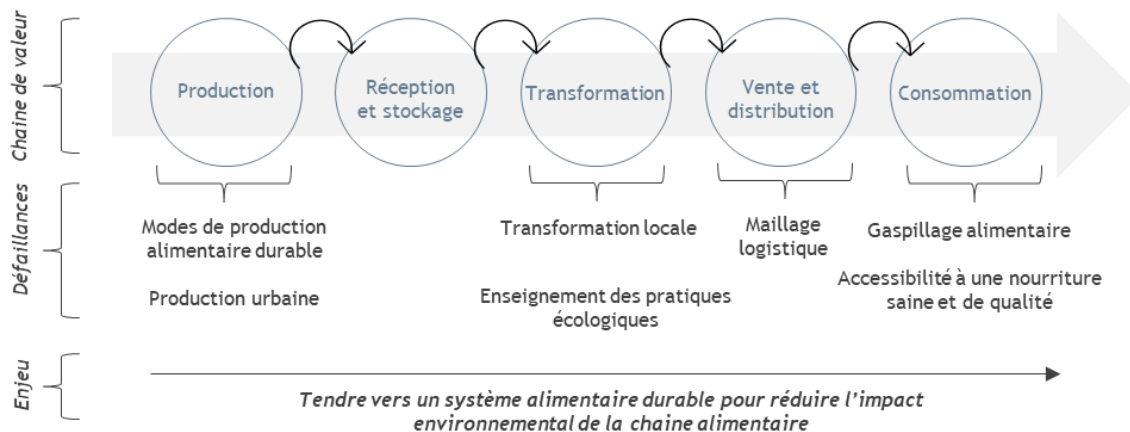
Relevons par ailleurs la reconnaissance et la renommée d'un secteur Horeca bruxellois de qualité et durable contribue à l'attrait de la Région comme destination touristique (et par là, le secteur touristique et culturel qui est lié). En d'autres mots, l'Horeca est un atout indéniable de « city marketing ».

Relevons enfin les enjeux identifiés par la Shifting Economy¹ :

- Maintenir et développer le lien entre les politiques touristiques et la mise en valeur de l'Horeca, et particulièrement les institutions Horeca qui accueillent des performances culturelles et créatives (café-concerts, discothèques, festivals) ;
- Transformation digitale des entreprises du secteur Horeca ;
- Concernant la recréation de circuits courts celle-ci ne pourra se faire sans tisser des liens forts avec les producteurs des Régions wallonnes et flamandes, dans une relation respectueuse de réciprocité et d'équivalence. De même, la question logistique est cruciale dans le développement de ces circuits ;
- Pour les transformateurs Good Food qui commencent leur activité, en complément d'un accompagnement de projet, il est indispensable d'avoir accès à des infrastructures pour tester leur processus sur des volumes importants et commercialiser leurs premiers produits.

1.3. Les défaillances de marché au sein de la filière

A la lumière de la chaîne de valeur représentée ci-dessus, des défaillances de marché peuvent être identifiées à différents niveaux :



La stratégie Good Food souligne les défaillances situées aux différents échelons de la chaîne de valeur :

En termes de production : le développement des modes de production alimentaire durable doit continuellement être encouragé. L'accès à des espaces de production et, la préservation des terres agricoles existantes comptent parmi les enjeux principaux du maillon production. La transition de l'agriculture vers des pratiques agroécologiques (dont le bio) constitue un enjeu prioritaire pour la santé, la préservation des sols et la biodiversité.

En termes de transformation : pour les entrepreneurs qui commencent leur activité, il est indispensable d'avoir accès à des infrastructures pour tester leur processus sur des volumes importants et commercialiser leurs premiers produits. Aujourd'hui il n'y a plus qu'un seul incubateur dont la viabilité économique est très précaire. En outre on constate que pour plusieurs activités de transformation, la Région a soutenu la phase de lancement (via subsides, accompagnement...), et qu'ensuite, les entreprises sortent de Bruxelles faute de place ou d'infrastructures adaptées ou de contraintes urbanistiques.

¹ <https://shiftingeconomy.brussels/wp-content/uploads/2023/02/ShiftingEconomy-Brochure-FR-page.pdf> (p.118. et suivantes).

En termes de distribution (commerces et Horeca) : l'approvisionnement en produits sains et de qualité est un enjeu majeur des restaurants et des commerces bruxellois. L'enjeu pour le pouvoir public est de stimuler et structurer l'offre (belge) et la demande (bruxelloise) de ce type de produits. Parmi les enjeux identifiés, retenons la nécessité de développer des infrastructures logistiques durables, la formation aux pratiques durables des professionnels du secteur, les investissements infrastructurels (en ce compris les bâtis permettant d'accueillir les volontés de changement d'échelle d'entreprises dont l'activité est en croissance, la mise en commun d'outils de travail, etc.).

En termes de consommation : la qualité du régime alimentaire des Bruxellois-es a un impact sur leur santé et sur l'environnement et toute amélioration des habitudes de consommation peut avoir un impact sur ces éléments. En plus du domicile, l'école est également un point stratégique et prioritaire pour influencer sur l'accessibilité de l'alimentation durable et de qualité.

En termes de déchets alimentaires : selon la stratégie Good Food, le gaspillage alimentaire à la source doit être considéré comme un enjeu prioritaire. Le gaspillage alimentaire pour les professionnels pose des questions d'adaptation des processus de fabrication et de vente. L'enjeu de la revalorisation des déchets organiques est également prégnant pour la Région.

1.4. Les besoins d'investissement au sein de la filière

Pour tendre vers un système alimentaire durable, mais aussi favoriser la qualité de l'offre alimentaire et Horeca et stimuler les liens avec le tourisme et la culture, plusieurs pistes d'action sont évoquées, parmi celles-ci :

En termes de production : le secteur de l'agriculture urbaine à Bruxelles fait face à une difficulté majeure : l'espace agricole limité. Comme le spécifie la stratégie Good Food, « l'accès à des lieux de production adaptés et sécurisés et la stabilisation de ces lieux constituent les premiers obstacles au développement d'activités d'agriculture urbaine ». Cet accès difficile à la terre nécessite de :

- Favoriser l'accès aux lieux de production pour l'agriculture professionnelle à Bruxelles ;
- Préserver et augmenter les espaces de production ;
- Développer des zones productives en collaboration avec des gestionnaires de logements sociaux et acteurs locaux.

Comme spécifié dans la DPR, l'agriculture agroécologique urbaine et périurbaine doit davantage être promue à Bruxelles. Afin d'intensifier et de soutenir davantage une production agroécologique à Bruxelles, les réflexions autour de la stratégie Good Food 2.0 proposent plusieurs pistes à investiguer, notamment :

- De préserver les terres agricoles ainsi que favoriser et sécuriser l'accès aux lieux de production agricole professionnelle ;
- La pérennisation des services d'accompagnement en agriculture urbaine ;
- L'organisation, dans la durée, d'un soutien financier aux producteurs répondant déjà ou étant désireux de transitionner vers des pratiques agroécologiques ;
- La mise en œuvre de partenariat avec les autres Régions et entre tous les types d'acteurs concernés, pour intensifier une production métropolitaine agroécologique.

La crise sanitaire et le confinement ont eu pour effet l'augmentation de l'autoproduction bruxelloise. Pour poursuivre cette dynamique, le soutien de l'autoproduction citoyenne, valorisable tant pour ses vertus nourricières que pédagogiques ou environnementales, est soutenue. L'augmentation et le soutien de la production citoyenne passe notamment par les actions suivantes :

- Favoriser l'accès aux sites de production ;
- En dehors de l'autoproduction « à domicile », le soutien au développement de sites potagers dans les quartiers peut être renforcé ;
- Favoriser l'accès aux moyens techniques et financiers.

En ce qui concerne la production, certaines initiatives pourraient être portées par l'OS1.3 du Programme FEDER (type d'action 2) : des projets d'investissement ou d'hébergement des PME correspondraient bien aux objectifs d'accès et d'augmentation des espaces de production (en veillant à ce que ces investissements permettent la création effective d'entreprises, de développer l'emploi d'entreprises existantes, ou de favoriser leur transition écologique).

Relevons que le Programme soutiendra par ailleurs le développement de produits financiers à destination des TPE (mais aussi des entreprises d'économie sociale et coopérative) permettant de répondre aux besoins d'investissement propres de ces entreprises (notamment actives dans les secteurs Horeca, agriculture urbaine ou circuits courts). Ces produits seront cependant proposés par un intermédiaire désigné par la Région (et ne seront dès lors pas développés dans le cadre d'un projet FEDER).

La préservation et l'accès aux espaces de production pourraient, quant à eux, être favorisés par des initiatives d'accompagnement des entreprises du secteur (type d'action 1 de l'OS1.3), dans un but de transition écologique, création d'emploi ou de PME.

En termes de transformation : pour développer l'offre de produits transformés durables et locaux, plusieurs actions peuvent être encouragées :

- Soutenir les projets de produits alimentaires transformés issus d'invendus ;
- Développer de nouveaux projets de transformation de produits bruxellois ;
- Développer un incubateur dédié au secteur de la transformation alimentaire à Bruxelles ;
- Soutenir les emplois d'économie sociale dans les services de transformation ;
- Soutenir l'accès aux infrastructures pour les transformateurs², notamment des lieux pour le « scale up » des entreprises ;
- Soutenir et favoriser la création de nouveaux acteurs de la transformation sur le marché ainsi que la transition des acteurs existants ;
- Soutenir les besoins en main d'œuvre et faciliter, par la formation, la reconversion des travailleur-euse-s et l'insertion des chercheur-euse-s d'emploi ;
- Développer un centre ou un réseau de centres logistiques mixtes (soit des centres hébergeant aussi d'autres activités de la chaîne alimentaire, telles que le conditionnement, la transformation, la production, etc.), à impact environnemental, social et économique positif.

² *Stratégie Shifting Economy, p.122.*

Des projets d'investissement ou l'hébergement de PME (type d'action 2. de l'OS1.3. du Programme FEDER) correspondraient bien à l'objectif de financement de bâtiments favorisant l'installation de l'agriculture urbaine (en veillant à que cette installation permette la création effective d'entreprises, de développer l'emploi d'entreprises existantes, ou de favoriser leur transition écologique).

Rappelons à nouveau que le Programme soutiendra par ailleurs le développement de produits financiers à destination des TPE (mais aussi des entreprises d'économie sociale et coopérative) permettant de répondre aux besoins d'investissement propres (notamment dans le cadre d'activités de transformation) de ces entreprises (notamment actives dans les secteurs Horeca, agriculture urbaine ou circuits courts). Ces produits seront cependant proposés par un intermédiaire désigné par la Région (et ne seront dès lors pas développés dans le cadre d'un projet FEDER). Le soutien aux projets favorisant la transition écologique pourrait, quant à lui, être favorisé par des initiatives d'accompagnement des entreprises du secteur (type d'action 1 de l'OS1.3.).

En termes de distribution : la stratégie Shifting Economy souligne qu'il convient de soutenir les petites structures à travers un appui logistique afin de que celles-ci soient compétitives à côté des grandes entreprises qui disposent de leurs propres zones de stockage et centrale d'achats. Ce soutien logistique passe par « la création de quelques hubs (2 ou 3) logistiques de grande taille (entre 2000 et 5000m²) aux extrémités de la RBC et des hubs de plus petite taille à l'intérieur des frontières de la Région »³.

Il est également question de stimuler le développement de modèles alternatifs de distribution alimentaires accessibles à tous les Bruxellois-es⁴ de soutenir la transition de l'Horeca, par le biais d'accompagnement du secteur, de formations (à la fois sur la transition de compétences dites « de bases » de métiers de l'Horeca, mais aussi sur la création de formation sur les « nouveaux métiers » de l'Horeca durable), de développement d'outils, de mutualisation, et de stimuler le développement de l'offre alimentaire de qualité dans les commerces, prioritairement dans des zones peu approvisionnées en ce type de commerces.

Relevons que le développement de ces thématiques pourrait notamment s'appuyer sur des projets développés dans le cadre du Programme FEDER, au titre de soutiens (par l'OS1.3.) :

- A l'investissement ou l'hébergement de PME du secteur agricole et Horeca : la mise à disposition d'espaces (en particulier de hubs de stockage), s'ils répondent à une ambition de créer des entreprises, à développer l'emploi d'entreprises existantes, ou de favoriser leur transition écologique, pourrait être soutenue ;
- A l'accompagnement de PME, qui ambitionnent de créer une entreprise, d'y développer l'emploi, ou de favoriser leur transition écologique (via des modèles alternatifs de distribution alimentaire par exemple).

Rappelons à nouveau que le Programme soutiendra par ailleurs le développement de produits financiers à destination des TPE (mais aussi des entreprises d'économie sociale et coopérative) permettant de répondre aux besoins d'investissement propres (notamment dans le cadre d'activités de distribution) de ces entreprises. Ces produits seront cependant proposés par un intermédiaire désigné par la Région (et ne seront dès lors pas développés dans le cadre d'un projet FEDER).

³ Stratégie Shifting Economy, p.121.

⁴ Stratégie Shifting Economy, p.124.

En termes de consommation : la lutte contre le gaspillage alimentaire participe également à la transition vers l'alimentation durable. A Bruxelles, plusieurs secteurs sont particulièrement concernés : les commerces, la restauration, les collectivités et les ménages. Pour ce faire, différentes activités peuvent être mises en œuvre et des solutions innovantes sont proposées. GoodFood.brussels identifie deux activités principales pour remédier à cet enjeu :

- Réduire le gaspillage à la source ;
- Valoriser les invendus/surplus alimentaires. Pour ce faire, les projets de transformations d'invendus pour la consommation grand public sont soutenus sur le territoire bruxellois, toujours dans le respect de l'équilibre de l'approvisionnement de la filière de l'aide alimentaire.

Compte tenu de l'intérêt de ces actions sur la santé et l'environnement, des investissements et actions influant sur l'univers de consommation direct des Bruxellois-es, et qui vont permettre de faciliter les choix alimentaires favorables à l'environnement et la santé sont favorables. Pour cela, il est nécessaire de développer tant l'accessibilité géographique, financière et culturelle de l'alimentation de qualité.

Le soutien de projets qui permettent de lever les freins à la consommation d'aliments durables, travailler sur l'accessibilité géographique/financière/culturelle (par exemple : l'investissement dans une halle alimentaire durable, l'investissement dans des infrastructures de quartiers inscrites dans l'économie sociale, etc.).

L'accélération de la transition des cantines et des restaurants vers une offre plus durable. Comme le spécifie la stratégie Good Food, à Bruxelles, 40% des repas sont pris dans les cantines, cafés ou restaurants. L'accompagnement de ces structures pour soutenir et généraliser les pratiques durables en restauration collective doit être poursuivi.

À côté de cet enjeu environnemental, la question de la durabilité porte également sur le maintien dans le temps d'établissements de qualité. La question de cette qualité implique notamment le recours à du personnel qualifié, pérennisé dans les entreprises du secteur.

Le modèle d'entreprises vertueuses, attentives à la question de la compétence des équipes, au maintien de leur motivation (grâce au concept de la « bienveillance en cuisine », à l'implication du personnel dans les activités, ou encore à la gestion humaine des ressources) mérite dès lors d'être soutenu, et ces démarches encouragées (en visant à renforcer l'attractivité de ces entreprises et à favoriser un recrutement de qualité du personnel).

La valeur ajoutée des établissements résulte notamment de l'originalité de leur offre et de la qualité de leurs produits. Ces éléments favorisent la pérennisation des activités des entreprises en question.

Le maintien et le développement de liens entre les politiques touristiques et la mise en valeur de l'Horeca, particulièrement les institutions Horeca qui accueillent des performances culturelles et créatives (café-concerts, discothèques, festivals), sont des démarches également à soutenir.

L'accompagnement des entrepreneurs de l'Horeca devrait dès lors s'appuyer de ces différentes approches, susceptibles par ailleurs de renforcer l'attractivité (au niveau notamment touristique) de la Région.

En ce qui concerne la réduction du gaspillage et le soutien à la consommation d'aliments durables, certaines initiatives pourraient être portées par l'OS1.3. du Programme FEDER (type d'action 1) via l'accompagnement des PME vers une transition écologique.

Le soutien à l'accompagnement vers le développement d'emplois ou de nouvelles entreprises dans le secteur Horeca peut également être soutenu, en veillant particulièrement à ce que ce soutien vise les priorités décrites.

Rappelons à nouveau que le Programme soutiendra par ailleurs le développement de produits financiers à destination des TPE (mais aussi des entreprises d'économie sociale et coopérative) permettant de répondre aux besoins d'investissement propres (notamment dans le cadre d'activités de consommation) de ces entreprises. Ces produits seront cependant proposés par un intermédiaire désigné par la Région (et ne seront dès lors pas développés dans le cadre d'un projet FEDER).

Relevons que si la transformation digitale peut être intégrée aux développements d'un modèle économique, la création de nouveaux produits numériques n'est pas finançable au titre de l'OS1.3. (mais pourrait le cas échéant l'être par l'intermédiaire d'un opérateur public dans le cadre de l'OS1.2.).

2. Fiche sectorielle n°2 : Médias, culture, tourisme de loisir et d'affaires

2.1. Documents stratégiques qui encadrent les filières

- Plans culturels locaux ([Politique culturelle locale 2020-2025 de la Ville de Bruxelles](#), etc.)
- [Stratégie Go4Brussels 2030. Engager Bruxelles sur la voie de la transition économique, sociale et environnementale](#)
- [Visit.brussels. Plan de relance : secteur du tourisme à Bruxelles](#)
- [Stratégie Shifting Economy 2022-2030](#)
- [« Un futur pour la culture », Rapport du Groupe de réflexion, juillet 2020](#)

2.2. Les filières médias, culture, tourisme de loisir et d'affaires

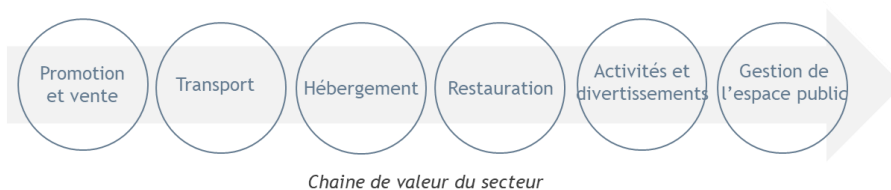
La filière culture et médias sera distinguée de la filière tourisme de loisir et d'affaires, dès lors que les chaînes de valeur sont différentes pour ces deux pôles. Cela facilitera également la compréhension au niveau des défaillances de chaque chaîne ainsi que des besoins d'investissement.

Culture et médias



Le secteur de la culture et des médias a dû faire face à la crise sanitaire, qui a eu un impact conséquent sur celui-ci. La Région de Bruxelles-Capitale a dû innover et doit actuellement tenter de redéployer et soutenir ces secteurs à Bruxelles.

Tourisme de loisir et d'affaires



De nouveau à la suite de la crise sanitaire et l'arrêt des activités touristiques, visit.brussels a élaboré un plan de soutien pour la relance des activités du secteur. Ce plan, qui est le fruit d'une concertation élargie avec l'ensemble du secteur, se structure également autour de trois axes :

- Gestion de la crise et atténuation de l'impact ;
- Mesures de relance et accélération du redressement ;
- Préparer demain⁵.

Le but poursuivi est de développer un tourisme durable, inclusif et digital à Bruxelles.

⁵ Stratégie Go4Brussels 2030.

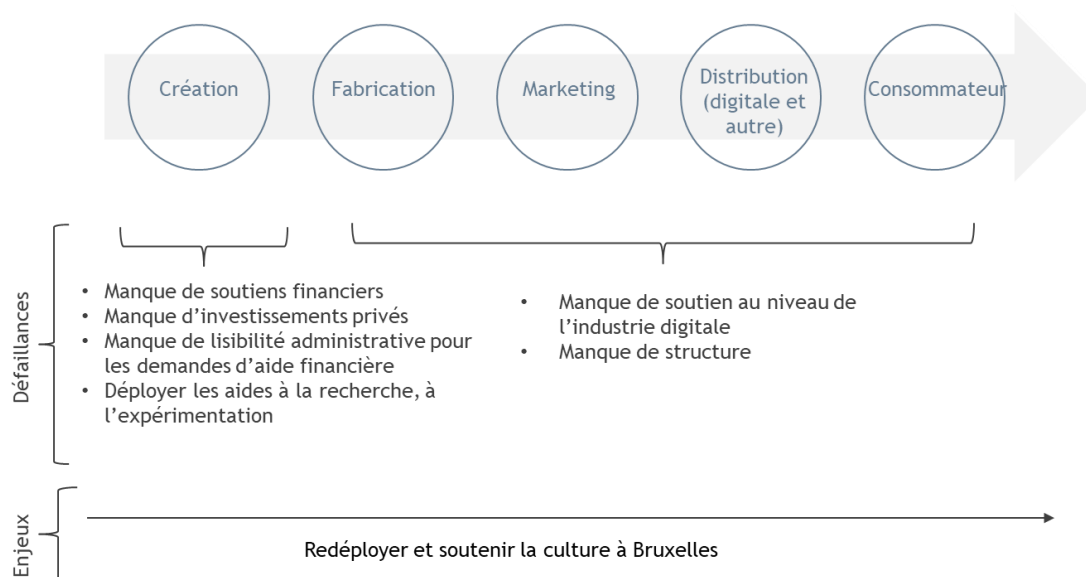
2.3. Les défaillances de marché au sein des filières

La crise sanitaire liée au coronavirus a entraîné un arrêt complet des activités touristiques, événementielles et culturelles en Belgique et en Europe à la suite des mesures d'urgence prises pour endiguer la pandémie.

Ces secteurs, qui contribuent largement au développement de la Région de Bruxelles-Capitale au niveau social, économique et notamment au niveau de l'Horeca, ainsi qu'à son positionnement international, ont été sérieusement impactés⁶.

A la lumière des chaînes de valeur représentées ci-dessus, des défaillances de marché peuvent être identifiées à différents niveaux :

Au niveau de la culture et des médias



En termes de création : plusieurs enseignements doivent être tirés de la première vague de la crise pandémique subie en 2020. Parmi eux, l'impact catastrophique de cette crise sur le monde culturel, avec 87% de baisse de chiffre d'affaires dans le secteur entre mars et octobre 2020 selon l'ERMG⁷.

Un redéploiement du secteur sur le long terme est plus que nécessaire afin d'endiguer l'impact de la crise.

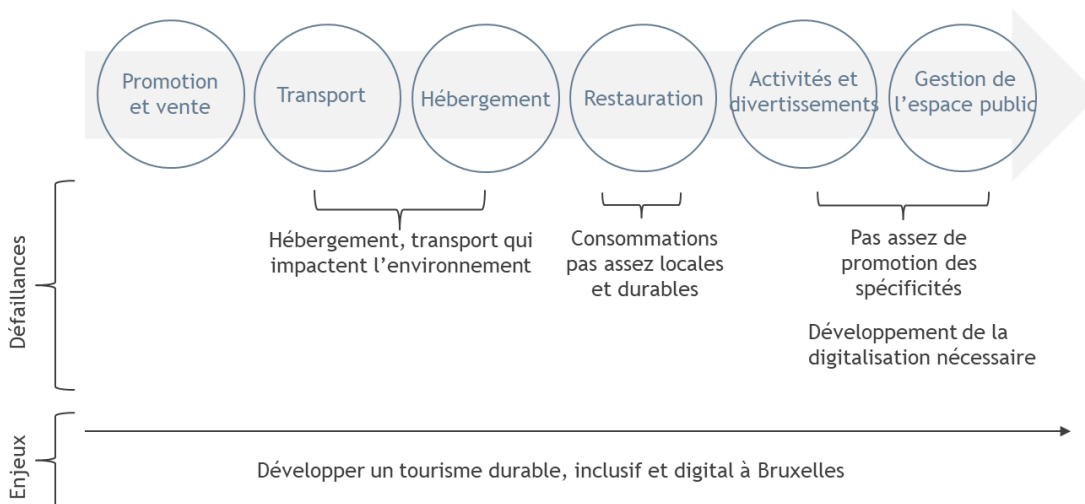
En termes de développement et soutien de la politique culturelle numérique : il en est de même avec le numérique où la crise a mis en évidence que le digital doit être développé et que les industries culturelles doivent avoir des structures adaptées en ce sens pour le monde actuel.

Ces défaillances sont le reflet de l'enjeu auquel le secteur est confronté à Bruxelles : redéployer et soutenir la culture à Bruxelles.

⁶ Communiqué de presse du 5 juin 2020 du Ministre-Président Rudi Vervoort, La Région de Bruxelles-Capitale a son plan de relance « tourisme », disponible sur https://rudivervoort.brussels/news_/la-region-bruxelloise-a-son-plan-de-relance-tourisme/

⁷ Actualités de la Vice-Présidente Bénédicte Linard du 17 décembre 2020, 34 millions pour répondre à l'urgence et poser les bases du redéploiement du secteur culturel face au Covid-19, disponible sur <https://linard.cfwb.be/home/presse--actualites/publications/publication-presse--actualites-84.html>

Au niveau du tourisme de loisir et d'affaires



En termes de transports et hébergements : le développement d'un « tourisme régénérateur et social » doit être encouragé. En effet, dans le cadre de la transition écologique, la Région de Bruxelles-Capitale souhaite accélérer la décarbonisation du transport et offrir un tourisme avec des séjours plus longs. Ces orientations offrent une opportunité au tourisme de se redéployer et de redevenir ce qu'il était à la base, à savoir une rencontre des habitants et des cultures, pour vivre un moment différent.

Avoir une Région plus durable est aussi un enjeu important, et l'attention doit donc être mise sur des lieux qui limitent leur impact sur l'environnement, par le biais d'hôtels durables, neutres en émissions de carbone par exemple, ou de consommations locales qui favorisent le circuit court et les produits respectueux de l'environnement.

En termes d'activités et divertissements ainsi qu'en gestion de l'espace public : même si le secteur est déjà en partie digitalisé, les mutations actuelles ainsi que le contexte inédit de la crise démontrent que la technologie et la numérisation deviennent des outils incontournables pour réinventer le secteur touristique. Par ailleurs, les attentes des visiteurs et consommateurs changent : la transformation de l'offre touristique ne doit pas passer à côté des opportunités offertes aux visiteurs, pour proposer de nouvelles expériences conformes à leurs attentes ou des façons inattendues de profiter de la ville.

Il en est de même pour le tourisme d'affaires, où le secteur doit être capable de répondre à l'évolution de la demande et, notamment, proposer davantage de solutions hybrides (comme celles soutenues récemment par le Programme FEDER précédent dans le cadre de REACT-EU).

Enfin, il existe depuis plusieurs années une volonté de renforcer la vocation internationale de Bruxelles, comme capitale de l'Union européenne au niveau politique et institutionnel. Ces points d'attention sont le reflet de l'enjeu auquel le secteur est confronté à Bruxelles : développer un tourisme régénérateur et social, mais aussi tenant compte des opportunités offertes par la digitalisation. Pour ce faire, la Région ambitionne également de créer une politique de city marketing forte et intégrée qui mettra en œuvre une stratégie commune, portée transversalement et promouvant le rayonnement international de Bruxelles dans tous les domaines de compétences concernés⁸.

⁸ Note aux membres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Politique de city marketing.

2.4. Les besoins d'investissement au sein des filières

Pour tendre vers un redéploiement de la filière en Fédération Wallonie-Bruxelles, plusieurs pistes d'action sont évoquées, parmi celles-ci :

Culture et médias

Le secteur de la culture intéresse une grande variété d'acteurs publics :

- L'échelon local : afin de stimuler la culture à l'échelle locale, un grand nombre de communes élaborent leurs propres politiques culturelles, en veillant, selon leurs moyens et leurs ambitions, à stimuler l'offre culturelle locale. Toutes les communes ne disposent naturellement pas du même potentiel d'investissement pour stimuler cette offre mais les financements devraient s'intéresser à cet échelon local, par exemple mis en place au travers de la politique culturelle locale de la Ville de Bruxelles⁹ ;
- L'échelon régional : l'action de la Région de Bruxelles-Capitale en matière culturelle, se fonde sur l'objectif d'assurer une offre culturelle sur son territoire mais aussi sur l'intérêt que représente le secteur économique culturel, le maintien et la création d'emplois qu'il génère ;
- L'échelon des Communautés : les actions menées par les Communautés sont de l'ordre du développement et de l'accès à la culture ainsi que, notamment, la contribution à favoriser le développement humain des individus et leur ancrage dans l'environnement culturel qu'ils composent.

Considérant les ambitions de ces opérateurs¹⁰, ces pistes de développement méritent d'être soulignées :

En termes de création : un soutien est actuellement nécessaire dans tous les domaines de création, en portant (comme le préconise par exemple le Conseil supérieur de la culture) une attention particulière aux secteurs moins soutenus par les aides à la création comme les arts plastiques, les musiques actuelles, la danse contemporaine, les arts de rue et cirque, etc. Il s'agit également de stimuler l'investissement privé dans la création à travers la mise en place de mécanismes de soutien innovants.

Des aides à la recherche et à l'expérimentation au niveau culturel permettraient également aux artistes de retrouver du temps pour créer. Plusieurs voies sont envisagées dans ce cadre :

- Soutenir les projets en cours, mis entre parenthèse avec la crise sanitaire ;
- Initier des appels à projets qui ne cadencassent pas les imaginaires pour encourager l'expérimentation et l'exploration.

Relevons que le développement de ces thématiques pourrait notamment s'appuyer sur des projets développés dans le cadre du Programme FEDER, au titre de soutiens (par l'OS1.3.) :

- A l'investissement ou l'hébergement de PME du secteur culturel et créatif (en ce compris les entreprises actives dans le secteur des médias) : la mise à disposition d'espaces ou de matériel de création, si elle répond à une ambition de créer des entreprises, de développer l'emploi d'entreprises existantes, ou de favoriser leur transition écologique, pourrait être soutenue ;

⁹ Plans culturels locaux (Politique culturelle locale 2020-2025 de la Ville de Bruxelles)

¹⁰ Notamment dans le Rapport de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2020), « un futur pour la culture ».

- A l'accompagnement d'entrepreneurs culturels, créateurs (dont ceux actifs dans le secteur des médias), qui ambitionnent de créer une entreprise, d'y développer l'emploi, ou de favoriser leur transition écologique.

En termes de développement et soutien de la politique culturelle numérique : aujourd'hui, les industries culturelles et créatives sont essentiellement représentées à Bruxelles par leur secteur audiovisuel, les médias et les entreprises de communication marketing et publicité. De manière plus générale, les études sur l'ampleur, l'importance, l'impact et le potentiel de développement économique des Industries Culturelles et Créatives à Bruxelles sont unanimes : les secteurs créatifs sont parmi les secteurs-porteurs de développement et de relance et ils sont consacrés comme tels dans la stratégie Shifting Economy¹¹.

Cette volonté est également consacrée du point de vue communautaire, dès lors que la crise du COVID a impacté fortement le secteur. Dans ce contexte, la Fédération Wallonie-Bruxelles a, par exemple, proposé des pistes concrètes afin de redéployer la culture, par le biais de politiques innovante.

La stratégie Shifting Economy souhaite, dans ce contexte, répondre aux enjeux suivants durant les prochaines années :

- Circonscrire les industries culturelles et créatives, les rendre plus visibles, financer leur déploiement et mettre en place des outils d'accompagnement adaptés aux réalités de terrain de ces secteurs ;
- Inscire les pratiques durables et éco-responsables au cœur de ces outils de financement et d'accompagnement ;
- Mettre en valeur les talents bruxellois et valoriser la diversité via des dynamiques inclusives.¹²

La stratégie mise en place par Go4Brussels 2030 vise¹³, quant à elle, à :

- Renforcer le soutien à screen.brussels, au travers d'un contrat de gestion, en vue de garantir un effet structurant pour l'industrie créative et le secteur audiovisuel ;
- Accentuer les synergies entre les quatre opérateurs de screen.brussels par la mise en place d'un comité de pilotage stratégique commun ;
- Développer le pôle média Mediapark (site de Reyers). En effet, ce projet a pour but de favoriser l'essor des secteurs de l'audiovisuel, des médias et des industries créatives à Bruxelles et à renforcer ainsi la position internationale de Bruxelles dans un contexte de mutations et de croissance sans précédent des secteurs concernés. Outre 4000 emplois générés par la construction, 3.200 emplois potentiels seront générés par l'activité économique dans ce futur quartier ;
- La future maison des médias Frame, immeuble phare de ce futur quartier, contribuera à concrétiser cette volonté régionale, en regroupant dans un seul immeuble tout un écosystème créatif regroupant la télévision régionale (BX1), l'IHECS Academy, screen.brussels), espace d'innovation et co-working, etc. Une stratégie de « marketing » territorial sera mise en place afin de faire la promotion de cette future cité des médias, en coopération avec les acteurs de ces secteurs déjà nombreux dans le quartier autour des futurs nouveaux sièges de la RTBF et de la VRT.

¹¹ Stratégie Shifting Economy 2022-2030.

¹² Ibidem.

¹³ Stratégie Go4Brussels 2030.

Enfin, nous précisons que le Programme FEDER 2014-2020 soutient d'ores et déjà, dans le cadre de REACT-EU, un projet d'e-ticketing (à destination des clients des acteurs du tourisme et de la culture) développé par visit.brussels sur la plateforme digitale régionale l'« hybridation » des salles de conférence bruxelloises.

Sur base de ces enjeux et stratégies, les priorités d'investissement suivantes peuvent être investiguées :

- Outre un meilleur financement des industries audiovisuelles ou qui souhaite se développer dans le numérique, un financement d'un numérique plus durable ;
- Développer/soutenir les plateformes des industries culturelles et créatives (existantes ou non), un outil de rassemblement, de visibilité, de concertation et d'information ;
- Financer les bâtiments favorisant l'installation de l'industrie des médias ;
- Financer et développer/renforcer la coopération dans le secteur.

En ce qui concerne la question du financement des entreprises, le Programme soutiendra le développement de produits financiers à destination des TPE mais aussi des entreprises d'économie sociale et coopérative. Ces produits seront cependant proposés par un intermédiaire désigné par la Région (et ne seront dès lors pas développés dans le cadre d'un projet FEDER).

Des projets d'investissement ou l'hébergement de PME (type d'action 2. de l'OS1.3. du Programme FEDER) correspondraient bien à l'objectif de financement de bâtiments favorisant l'installation de l'industrie des médias (en veillant à ce que cette installation permette la création effective d'entreprises, de développer l'emploi d'entreprises existantes, ou de favoriser leur transition écologique).

Le développement et le renforcement de la coopération dans le secteur pourrait quant à lui être favorisé par des initiatives d'accompagnement des entreprises du secteur (type d'action 1. de l'OS1.3.), mais produisant des résultats tangibles (création de PME, d'emplois dans les PME ou transition écologique de PME).

Tourisme de loisir et d'affaires

Dans l'objectif d'atténuer l'impact de la crise sanitaire et d'accélérer le redressement du secteur, trois priorités sont mises en exergue dans la stratégie Go4Brussels, pour les chantiers à l'horizon de 2030 :

En termes de transports et hébergement : de manière générale, la crise sanitaire qui a traversé le secteur touristique en Belgique amène à repenser l'offre touristique. Beaucoup réfléchissent de plus en plus à proposer un tourisme inscrit dans la protection de l'environnement, un tourisme à impact positif en respectant certains critères comme la réduction de la consommation d'eau et d'énergie, l'utilisation d'énergies renouvelables et d'eau de pluie, la prévention et le tri des déchets, l'alimentation et la mobilité durables, l'entretien écologique et la préservation de la biodiversité¹⁴. Il est envisagé dans ce cadre :

- De soutenir les projets touristiques respectueux de la ville et de ses habitants.e.s. ;
- D'encourager les acteurs qui intègrent les principes du développement durable dans leur gestion stratégique ou dans l'offre qu'ils proposent.

¹⁴ Article de la RTBF, Orienter l'offre touristique belge vers le durable, disponible sur <https://www.rtbef.be/article/orienter-loffre-touristique-belge-vers-le-durable-10739314>

En ce qui concerne le soutien de « projets touristiques », de tels projets ne pourraient bénéficier d'un soutien du Programme que pour le volet d'investissement réellement orienté vers les acteurs entrepreneuriaux du secteur du tourisme : l'OS1.3. pourrait soutenir des actions d'investissement ou d'accompagnement d'entrepreneurs (avec une finalité comme la création de PME, d'emplois dans les PME ou la transition écologique de PME) du secteur économique du tourisme mais pas au profit des autres éléments liés à une infrastructure touristique : des travaux relatifs à une infrastructure touristique ou le développement d'un programme pédagogique en lien avec un lieu touristique ne peuvent par exemple pas être soutenus dans le cadre de cet OS (qui vise le développement des entreprises).

L'encouragement des acteurs économique du secteur du tourisme vers les principes du développement durable (de leur gestion stratégique ou de l'offre qu'ils proposent) pourrait être soutenu (au titre de la transition écologique des entreprises concernées) au travers d'un projet d'accompagnement des entreprises du secteur (type d'action 1. de l'OS1.3.).

En termes d'activités et divertissements ainsi qu'en gestion de l'espace public : en vue du renforcement de la digitalisation du secteur touristique, la stratégie ambitionne :

- L'accompagnement des acteurs touristiques dans leur transformation numérique ;
- La création de fonds de soutien aux investissements dans les technologies numériques (comme initié par visit.brussels).

La stratégie Go4Brussels 2030 indique également qu'elle souhaite renforcer visit.brussels comme acteur prioritaire pour la promotion et l'organisation d'événements au profit de la Région et des 19 communes. Visit.brussels serait chargée également de la politique de city marketing basée, selon la stratégie Go4Brussels, sur la prise en compte du rayonnement de l'image de Bruxelles, d'une part, comme destination incontournable de loisirs et d'événements nationaux et internationaux et, d'autre part, comme lieu de vie faisant la part belle à l'installation des classes moyennes et des étudiants¹⁵. En faisant de visit.brussels l'agence coordinatrice de la politique city marketing, Bruxelles poursuit ses efforts pour construire une marque forte et devenir une capitale réellement attractive.

Une autre action est envisagée à titre de stratégie de soutien et d'accueil de foires et conventions adaptées au profil de la Région et comme destination incontournable pour le secteur MICE¹⁶.

Ces enjeux, axes stratégiques et propositions d'actions concrètes restent d'actualité et peuvent constituer des priorités d'investissements pour le FEDER.

En ce qui concerne la question de la transformation numérique des acteurs touristiques, certaines initiatives pourraient être portées par l'OS1.2. du Programme FEDER : celui-ci soutient en effet le développement numérique par les services publics de services, produits et processus en lien avec diverses thématiques dont les médias, le tourisme de loisir et d'affaire, l'événementiel et la culture.

¹⁵ Stratégie Go4Brussels 2030.

¹⁶ *Ibidem*.

De nouveaux services numériques liées au développement de foires et conventions pourraient par ailleurs être initiés par des opérateurs publics et soutenus par le Programme FEDER.

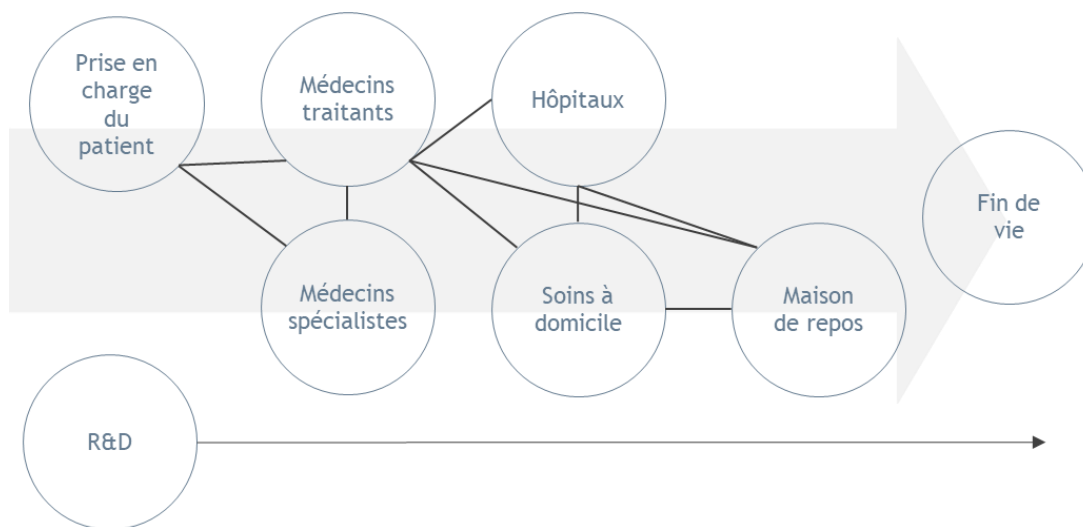
En ce qui concerne la question du financement des entreprises, le Programme soutiendra le développement de produits financiers à destination des TPE mais aussi des entreprises d'économie sociale et coopérative. Ces produits seront cependant proposés par un intermédiaire désigné par la Région (et ne seront dès lors pas développés dans le cadre d'un projet FEDER).

3. Fiche sectorielle n°3 : L'écosystème santé

3.1. Documents stratégiques qui encadrent la filière

- Plan Social Santé Intégré, [Brussels Takes Care](#)
- [Stratégie Shifting Economy \(2022-2030\)](#)
- [Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale - Etat de connaissances sur les liens entre environnement et santé en Région de Bruxelles-Capitale](#)
- [Plan stratégique de promotion de la santé 2023-2026 du Gouvernement francophone bruxellois](#)
- [Plan Régional pour l'Innovation \(PRI\) 2021-2027](#)
- [Région de Bruxelles-Capitale. Contexte : le FEDER et la filière santé](#)

3.2. La filière de la santé



Chaîne de valeur de la filière

Comme le souligne la stratégie de Transition économique, « le secteur des soins de santé est particulièrement pluriel et complexe »¹⁷. Les structures et les acteurs sont variés, la Région de Bruxelles-Capitale dispose d'un écosystème particulièrement dense sur son territoire. Le secteur des soins de santé est confronté à de nombreux défis : vieillissement de la population, taux croissants de maladies chroniques, préoccupation grandissante pour une meilleure qualité de vie, pauvreté d'une partie importante de la population, etc. Ces défis ont un impact sur les coûts et engendrent un manque de personnel.

En Région de Bruxelles-Capitale, la politique de soins de santé se structure autour du Plan Social Santé Intégré. Ce dernier met en évidence un constat phare : des fortes inégalités de santé sont observées chez les Bruxellois-es. Pour y répondre, le Plan Social Santé Intégré se structure autour de 8 principes structurants et de 4 axes :

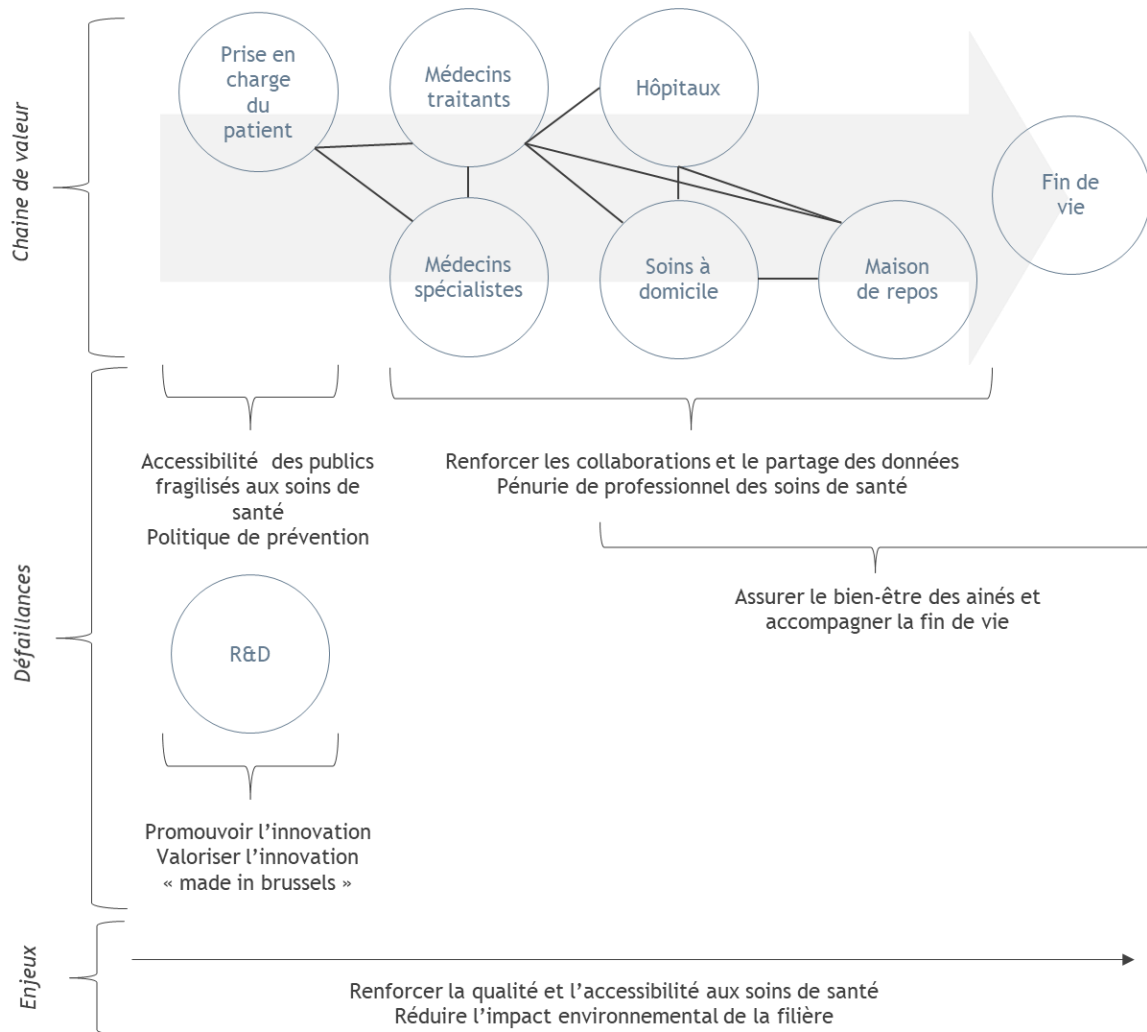
- Améliorer la qualité de vie et la santé et réduire les inégalités sociales de santé ;
- Garantir l'accès aux droits et aux services ;
- Améliorer la structure et la coordination de l'offre des services d'aide et de soins ;
- Co-construire une politique social-santé intégrée.

¹⁷ *Shifting Economy 2022-2030*, p.134.

A côté de ce Plan, la Région de Bruxelles-Capitale a également récemment adopté la stratégie de Transition économique qui fait également état des principaux défis auxquels la Région est confrontée et la manière dont le Gouvernement entend y répondre.

3.3. Les défaillances de marché au sein de la filière

A la lumière de la chaîne de valeur représentée ci-dessus, des défaillances de marché peuvent être identifiées à différents niveaux :



Comme souligné par les documents stratégiques qui encadrent la filière, les défaillances se situent à différents échelons de la chaîne de valeur :

En termes de prise en charge des patients : les défaillances s'illustrent à deux niveaux, celui de l'accessibilité et celui de la prévention.

L'accès aux soins de santé est un révélateur important des inégalités. Aujourd'hui encore, « de nombreuses barrières entravent l'accès aux soins : socio-économiques, culturelles, numériques ou encore un niveau faible de littératie en santé »¹⁸.

L'accessibilité des soins de santé est un enjeu multiple qui aborde à la fois des questions de disponibilités (présence de personnel en suffisance), d'accessibilité financière (capacité à financer les soins), l'acceptabilité (le patient se sent en accord avec les services proposés) et également d'accessibilité géographique (la capacité du patient à se rendre physiquement dans les lieux de soins).

Le volet du financement demeurant une compétence essentiellement fédérale, la Région dispose cependant de certains leviers, notamment sur l'organisation des soins et les barrières non financières à l'accès aux soins¹⁹.

La prévention est également un enjeu. Lorsque les soins de santé sont abordés, nous faisons généralement référence à la partie curative. Or, les soins préventifs sont tout aussi essentiels en ce qu'ils permettent de protéger, de préserver et de promouvoir la santé. La stratégie de Transition économique fait référence à cet enjeu en soulignant l'importance de stimuler les solutions qui répondent au principe de prévention en santé en ce qu'elles permettent de réduire, et si possible d'éviter, l'apparition/la propagation/la progression/l'aggravation/la surmédicalisation de maladies²⁰.

En termes de acteurs et de structures de soins de santé : comme souligné précédemment, les acteurs au sein de l'écosystème de santé bruxellois sont nombreux et variés.

Pour assurer aux patients une prise en charge globale, intégrée et centrée sur leurs besoins, il faut pouvoir disposer des services de santé suffisants, adéquats et organisés²¹. Les enjeux sont multiples :

- La qualité d'un système de soins de santé dépend de la qualité de la première ligne de soins. A Bruxelles, ces acteurs sont au cœur de tous les défis de transformation du système de santé²². Une meilleure organisation de la première ligne de soins et un renforcement de l'offre de soins adéquate sont ici soulignés ;
- L'offre de professionnels de santé, bien qu'importante à Bruxelles, a tendance à se fragiliser²³. Ce constat concerne certaines professions en particulier, notamment les infirmières. Ce risque a encore été renforcé par la crise COVID ;
- La collaboration entre les divers acteurs. Comme le souligne le Plan Social Santé Intégré La collaboration doit davantage être encouragée, structurée et pérennisée.

En termes de prise en charge de la personne âgée : La Région de Bruxelles-Capitale va continuer de connaître une augmentation de la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, s'accompagnant d'un besoin plus important de soins. Ces soins peuvent être prodigués à domicile pour certains, un large éventail de services existe, mais nécessitent un séjour en institution pour d'autres.

¹⁸ *Shifting Economy 2022-2030*, p.134.

¹⁹ *Shifting Economy 2022-2030*, p.134.

²⁰ *Shifting Economy 2022-2030*, p.137.

²¹ *Plan Santé Bruxellois. Grandir et vivre en bonne santé à Bruxelles*, p.47.

²² *Plan Santé Bruxellois. Grandir et vivre en bonne santé à Bruxelles*, p.47.

²³ *Plan Santé Bruxellois. Grandir et vivre en bonne santé à Bruxelles*, p.47.

L'enjeu majeur pour Bruxelles c'est d'adapter l'offre résidentielle aux besoins de demain. En effet, si à Bruxelles l'offre disponible en matière de nombre de lits semble suffisante, dans les faits, elle est fortement inadaptée aux besoins des personnes âgées.

En termes de recherche et d'innovation : bien que fortement développée et soutenue sur le territoire bruxellois, l'innovation en matière de santé reste cruciale. Bruxelles dispose de nombreux atouts scientifiques qui doivent être mis au profit de la santé de la population bruxelloise²⁴. Identifié comme un axe prioritaire du Plan Régional pour l'Innovation, il est indispensable de favoriser les synergies entre les différentes initiatives.

Dans cette même optique, les innovations « made in brussels » doivent être encouragées et mises en valeur en ce qu'elles participent à la visibilité des entreprises innovantes à Bruxelles.

Ces défaillances sont le reflet de l'enjeu auquel le secteur est confronté à Bruxelles : tendre vers un système de soins de santé accessible et de qualité, tout en ayant un impact moindre sur l'environnement.

3.4. Les besoins d'investissement au sein de la filière

Pour tendre vers un système de soins de santé de qualité et accessible, plusieurs pistes d'action sont évoquées, parmi celles-ci :

En termes de prise en charge des patients : pour assurer une offre de soins qui soit la plus universelle possible, et malgré le fait que le financement demeure une compétence essentiellement fédérale, le Plan Santé Bruxellois propose plusieurs mesures, dont le développement et le soutien pour les dispositifs particuliers pour publics fragiles.

Pour ce qui concerne la prévention, il sera question de faciliter le développement de projets orientés vers la prévention afin d'améliorer durablement l'accès à la prévention et la qualité de vie pour l'ensemble des Bruxellois-es²⁵.

En vue du développement et du soutien aux dispositifs de soins de santé, le Programme FEDER pourrait soutenir ces actions via l'OS1.3., en veillant à ce que cette installation permette la création effective d'entreprises (actives dans le secteur de la santé) ou de développer l'emploi d'entreprises existantes (actives dans le secteur de la santé). A titre d'illustration, nous pouvons citer des entreprises fournissant des soins à domicile, développant des solutions de télémédecine ou facilitant les prises de rendez-vous chez un médecin spécialiste. Il s'agit de soutenir les projets de prévention proposant des solutions innovantes en termes technologiques (ex : validation clinique et proof of concept), organisationnels (ex : soutenir des projets collaboratifs ou le développement de solutions digitales) ou méthodologiques (ex : accès à la prévention par le développement de nouveaux projets de prévention et leur test).

En termes d'acteurs et de structures de soins de santé : pour mettre en relation l'écosystème de santé régional bruxellois, plusieurs actions peuvent être envisagées. Pour créer une dynamique entre tous les acteurs de l'écosystème, soutenir et encourager cette mise en relation, la stratégie Shifting Economy souligne qu'il est indispensable de « communiquer sur des pratiques innovantes, en faciliter

²⁴ Plan Santé Bruxellois. *Grandir et vivre en bonne santé à Bruxelles*, p.91.

²⁵ *Shifting Economy*, p.137.

le partage auprès des acteurs pour les aider à développer leur projet entrepreneurial et adapter leur modèle d'affaires »²⁶.

Pour ce faire, la stratégie propose de :

- Rassembler, accompagner et stimuler les entreprises du secteur via le Cluster Lifetech ;
- Structurer davantage les échanges entre les mondes de la santé, de la recherche et de l'entreprise via le développement de nouveaux projets innovants (notamment une plateforme e-santé) ;
- Développer et encourager les projets visant le partage des données de santé dans une optique d'intégration entre acteurs²⁷.

En ce qui concerne la question de la mise en réseau, de l'intégration et des échanges entre entreprises du secteur de la santé, le Programme pourra soutenir des projets innovants ainsi que la stimulation de ces entreprises via l'OS1.3., type d'action 2 (en veillant à ce que cette installation permette la création effective d'entreprises, de développer l'emploi d'entreprises existantes, voire pour favoriser leur transition écologique). Des projets d'accompagnement (type d'action 1.) devraient nécessairement viser ces mêmes objectifs mais pourraient, par exemple, développer l'emploi dans le cadre de l'intégration de pratiques innovantes partagées dans le cadre de projets.

En visant les finalités décrites pour l'OS1.3. (la création effective d'entreprises, le développement de l'emploi au sein d'entreprises existantes, voire la transition écologique d'entreprises), des projets de renforcement de la collaboration entre acteurs en permettant aux entreprises de l'ambulatoire santé de s'organiser en équipes multidisciplinaires (soit physiquement réunies dans un même lieu, soit partageant des outils communs pour la prise en charge de leurs patients, sur le plan individuel ou collectif) pourraient être développés.

En termes de prise en charge de la personne âgée : comme souligné précédemment, l'enjeu pour Bruxelles c'est d'adapter l'offre résidentielle aux besoins de demain. Aujourd'hui, l'offre bruxelloise ne présente pas assez d'alternatives à l'hébergement²⁸.

Plusieurs actions favorisant une prise en charge de qualité des personnes âgées peuvent être envisagées :

- Favoriser les projets d'hébergement alternatifs et les rendre attractifs ;
- Renforcer les projets/solutions favorisant le maintien des personnes âgées à domicile ;
- Mettre en place des mécanismes permettant d'évaluer les besoins actuels/futurs des personnes âgées et adapter l'offre aux besoins ;
- Soutien au développement de plateformes d'appui aux aidants proches accompagnant des personnes âgées, démentes, porteuses de handicap ou de maladie neurodégénérative, de personnes en soins palliatifs et continués. Cette aide doit amener à contribuer aux objectifs spécifiques de l'OS 1.3 du FEDER 2021-2027, à savoir l'hébergement de PME et la création d'emplois dans ces PME.

²⁶ *Shifting Economy*, p.137.

²⁷ *Shifting Economy*, p.135.

²⁸ *Plan Santé Bruxellois. Grandir et vivre en bonne santé à Bruxelles*, p.69.

En vue du développement et du soutien aux dispositifs de soins de santé, le Programme FEDER pourrait soutenir via l'OS1.3. des entreprises actives dans cette thématique, en veillant à ce que l'accompagnement (type d'action 1) permette la création effective d'entreprises, de développer l'emploi d'entreprises existantes, voire de favoriser leur transition écologique.

Si le financement de l'hébergement des personnes âgées (création de lits...) n'est pas du ressort de l'OS1.3. du Programme, l'investissement nécessaire aux plateformes de soutien à domicile pourrait être soutenu :

- Au titre de soutien à l'investissement des entreprises (type d'action 2 de l'OS1.3.). De tels investissements seront portés par des projets bénéfiques à une pluralité d'opérateurs économiques et une logique de mutualisation doit dès lors être encouragée ;
- Par des produits financiers à destination des TPE mais aussi des entreprises d'économie sociale et coopérative. Ces produits seront cependant proposés par un intermédiaire désigné par la Région (et ne seront dès lors pas développés dans le cadre d'un projet FEDER).

En termes de recherche et d'innovation : pour encourager la recherche et l'innovation en matière de soins de santé, la Shifting Economy propose plusieurs pistes d'actions pertinentes :

- Soutenir l'internationalisation des entreprises²⁹. Comme indiqué dans la Shifting Economy : « le marché belge étant de taille restreinte, les entreprises bruxelloises doivent rapidement être capables d'exporter l'innovation dans les pays limitrophes ou plus lointains » ;
- Financer des projets innovants en santé visant notamment à initier une dynamique de recherche autour des méthodologies de *testing*. « En effet, dans le domaine de la santé, tester est une étape indispensable pour s'assurer de la sécurité de notre environnement, de l'efficacité de notre traitement ou encore, pour poser un diagnostic »³⁰. L'appel à projet aura pour objectif de soutenir « des projets de recherche académiques, collaboratifs et transdisciplinaires intégrant aussi bien des compétences en sciences humaines et en sciences de la santé publique »³¹ ;
- Accompagner les porteurs de projets innovants³². Cet accompagnement peut prendre plusieurs formes : individuel, collectif ou encore via l'accès au MedTech Atelier. L'objectif visé est multiple³³ : accompagner les entreprises dans le passage à l'échelle, aider la structuration des projets, faciliter les mises en relation, accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions HealthTech, attirer des projets à haut potentiel à Bruxelles.

A côté de ces différentes priorités, et dans l'objectif de penser un système de soins de santé ayant un impact moindre sur l'environnement, il sera également pertinent de soutenir les projets visant à mesurer et limiter les effets sur la santé de l'exposition aux facteurs environnementaux. Bien que les liens entre la santé et l'exposition aux facteurs environnementaux demeurent complexes, comme le souligne l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, ils ne sont pas moins intéressants à investiguer. L'innovation (qui relève de l'OS1.1.) permettant de réduire l'empreinte environnementale du secteur de la santé doit également être soutenu et de nombreuses recherches pourraient voir le jour dans cet écosystème, notamment en R&I sur les nouvelles pratiques de soins, la prévention primaire, et

²⁹ Stratégie Shifting Economy 2022-2030, p.136.

³⁰ Stratégie Shifting Economy 2022-2030, p.139.

³¹ Stratégie Shifting Economy 2022-2030, p.139.

³² Stratégie Shifting Economy 2022-2030, p.140.

³³ Stratégie Shifting Economy 2022-2030, p.140.

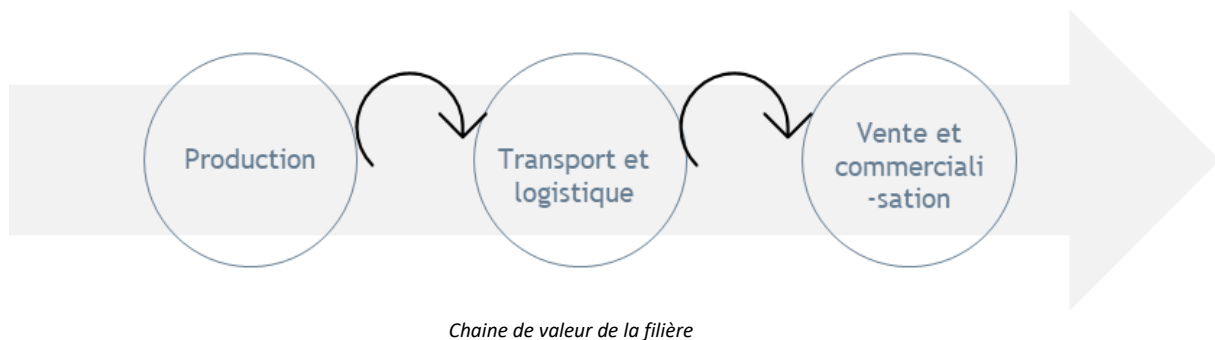
quaternaire (non-intervention, *no harm*). En ce qui concerne le soutien de l'internationalisation des entreprises, l'OS1.3. pourrait soutenir des actions d'accompagnement de PME (type d'action 1) avec une finalité comme la création de PME, d'emplois dans les PME ou de transition écologique de PME. La thématique du soutien à l'innovation est en revanche du ressort de l'OS1.1

4. Fiche sectorielle n°4 : Commerce, artisanat et industrie urbaine

4.1. Documents stratégiques qui encadrent la filière

- [Stratégie Go4Brussels 2020-2030](#)
- [Le plan pour l'entrepreneuriat bruxellois](#) (hub.brussels)
- [Young Entrepreneurs of Tomorrow](#)
- [Stratégie Good Food \(2022-2030\)](#)
- [Stratégie Shifting Economy](#)

4.2. La filière commerce, artisanat et industrie urbaine



La stratégie Go4Brussels met en avant un objectif prioritaire : « Soutenir les TPE et les PME, en ce compris l'industrie, l'artisanat, les commerces de proximité et l'entrepreneuriat social et démocratique ».

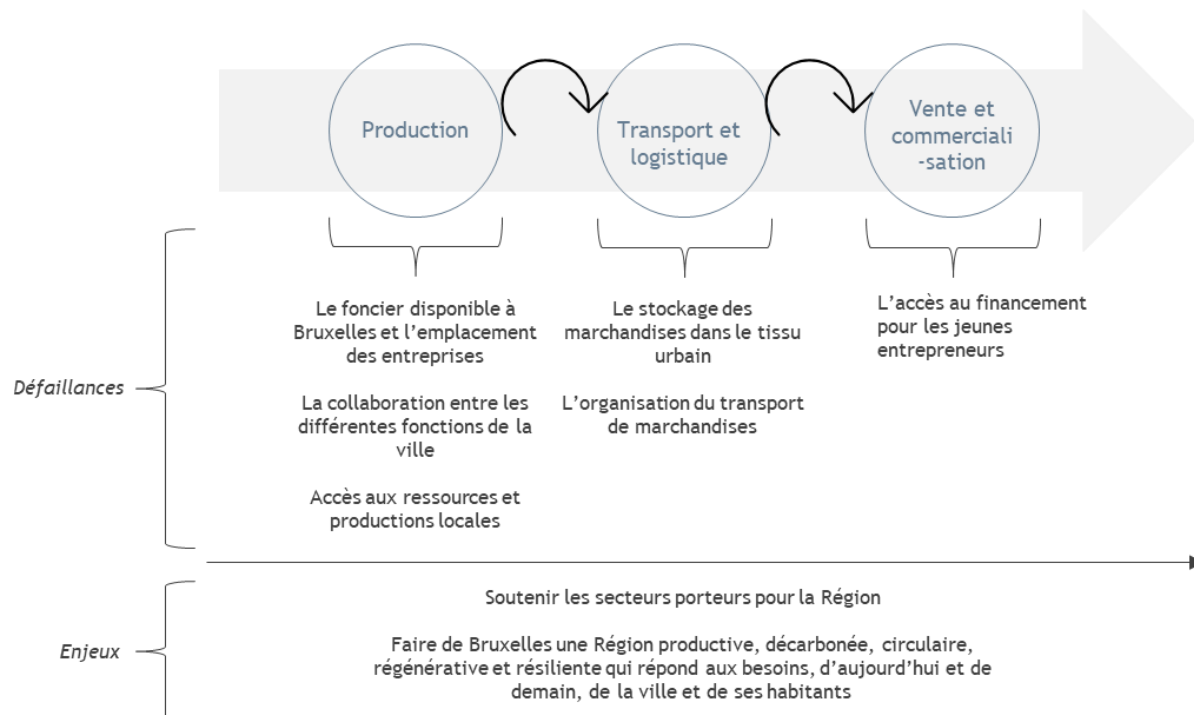
A travers cet objectif, la Région de Bruxelles-Capitale souhaite :

- Soutenir toutes les entreprises et les accompagner dans toutes les phases de leur vie pour qu'elles optent pour des modèles économiques innovants et exemplaires sur le plan social et environnemental ;
- Créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat de la transition ;
- Faciliter l'accès au financement ;
- Soutenir la diversité des entrepreneurs et des entreprises.

La stratégie met l'accent sur l'importance de miser sur un changement de modèle économique afin de tendre vers un modèle plus résilient, plus local et plus humain. Les investissements réalisés dans le cadre du FEDER doivent être cohérents avec cette priorité.

4.3. Les défaillances de marché au sein de la filière

A la lumière de la chaîne de valeur représentée ci-dessus, des défaillances de marché peuvent être identifiées à différents niveaux :



Comme la plupart des villes européennes depuis plusieurs années, Bruxelles connaît un déclin marqué des activités productives en ville³⁴. Malgré son passé industriel brillant, la Région de Bruxelles-Capitale est aujourd'hui l'une des villes les moins industrialisées d'Europe. Deux observations illustrent ce constat³⁵ :

- Moins de 3% des emplois sont associés à l'industrie dans la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Les superficies dédiées aux activités productives en ville (prises au sens large) ont connu un recul de 16% entre 2000 et 2018.

Aujourd'hui, les défis climatiques, environnementaux et sociaux imposent de revoir en profondeur les processus de productions³⁶. Pour ce faire, le Gouvernement bruxellois a notamment exprimé sa volonté d'adapter le plan industriel, qui a pour objectif de redynamiser l'économie bruxelloise et de soutenir le développement d'activités productives d'avenir à Bruxelles. Ceci dans l'objectif d'aligner la politique de soutien aux activités productives aux ambitions de transition économique de la Région. Le chapitre « Production, logistique, accès gisement et régulation » de *Shifting Economy* prépare le cadre.

A terme, la Région de Bruxelles-Capitale ambitionne de devenir une « Région productive, décarbonée, circulaire, régénérative et résiliente qui répond aux besoins, d'aujourd'hui et de demain, de la ville et de ses habitants »³⁷, ce qui implique de favoriser des industries urbaines, en phase avec les enjeux environnementaux, sociaux et le potentiel économique présent sur le territoire.

³⁴ Stratégie *Shifting Economy* (2022-2030), p.84.

³⁵ Stratégie *Shifting Economy* (2022-2030), p.84.

³⁶ Stratégie *Shifting Economy* (2022-2030), p.84.

³⁷ Stratégie *Shifting Economy* (2022-2030), p.84.

Des limites à ces ambitions existent cependant, principalement à trois échelons de la chaîne de valeur :

En termes de production : concernant l'activité productive, dans un milieu urbain comme la Région de Bruxelles-Capitale, « le processus de désindustrialisation est exacerbé par la tension permanente entre activités industrielles et activités résidentielles et pose la question de la place de l'industrie au sein de la ville »³⁸.

L'activité productive et industrielle demeure une fonction faible sur un territoire circonscrit comme celui de la RBC. La pénurie des espaces disponibles amène à réfléchir à des nouvelles formes de mixité des fonctions mais également à s'interroger sur l'emplacement stratégique des entreprises porteuses.

Les besoins portent, d'une part sur le développement d'ateliers de production adaptés au tissu économique et d'autre part sur l'intérêt de favoriser des surfaces foncières plus importantes pour créer des boucles sur site (typiquement des hubs en économie circulaire). Ces besoins se concentrent par ailleurs essentiellement autour des lieux destinés à la « méso-production » (ou production moyenne).

La collaboration entre les différentes fonctions de la ville pose également question. « La mixité fonctionnelle est au centre des débats urbains et représente un réel enjeu territorial et de qualité de vie, compte tenu des éventuelles nuisances que peuvent engendrer les activités productives en ville »³⁹. Cette collaboration, pour qu'elle fonctionne, nécessite de réinventer la production afin que les entreprises optent pour des modèles économiques innovants et exemplaires sur le plan social et environnemental⁴⁰.

Enfin, dans le cadre de la production, l'accès aux ressources durables primaires et secondaires doit également être renforcé à Bruxelles. Comme le souligne la Shifting Economy, « l'augmentation du taux d'utilisation de ressources durables dans les activités de production nécessite de travailler sur l'offre et sur la demande. Il s'agit spécifiquement de soutenir l'écosystème pour que l'offre soit disponible »⁴¹.

En termes de transport et logistique : concernant les activités productives, la Région de Bruxelles-Capitale est confrontée, comme de nombreuses villes d'Europe, à des difficultés liées à la congestion, au manque d'espaces de stockage et au respect de l'environnement en milieu urbain. La volonté de Bruxelles est de « mettre en œuvre un écosystème de logistique intelligente permettant le développement d'une production locale et d'accès aux ressources »⁴².

Cet objectif doit être atteint en « assurant un transport et un stockage durable des marchandises dans le tissu urbain sans augmenter la congestion du trafic bruxellois »⁴³.

En termes de vente et commercialisation : l'enquête réalisée par hub.brussels sur l'impact de la crise sur l'envie d'entreprendre des jeunes révèle que 53,4% des jeunes entrepreneurs identifient le manque de capital financier de départ comme l'un des principaux obstacles pour devenir entrepreneur.

³⁸ *Plan industriel*, p.7.

³⁹ *Plan industriel*, p.8.

⁴⁰ *Stratégie Go4Brussels*, p.13.

⁴¹ *Stratégie Shifting Economy (2022-2030)*, p.86.

⁴² *Stratégie Shifting Economy (2022-2030)*, p.86.

⁴³ *Stratégie Shifting Economy (2022-2030)*, p.86.

L'une des priorités pour la Région de Bruxelles-Capitale et de renforcer cette envie d'entreprendre et accompagner au mieux ces entrepreneurs dans leurs démarches, et spécifiquement leur accès au financement⁴⁴. En outre, comme pour les autres secteurs, il est impératif de soutenir et diriger l'entreprenariat vers une économie exemplaire sur le plan social et environnemental.

4.4. Les besoins d'investissement au sein de la filière

Pour faire de Bruxelles une « Région productive », plusieurs pistes d'action sont évoquées, parmi celles-ci :

En termes de production : la Shifting Economy propose la mise en place d'une approche transversale visant à aborder des questions telles que le choix du foncier destiné à accueillir des entreprises, la relocalisation des chaînes de production ou encore la stimulation de l'innovation⁴⁵.

L'objectif visé est celui du soutien des activités productives à Bruxelles. Parmi ces propositions, nous pouvons épinglez les suivantes :

- Soutenir les entreprises et acteurs des secteurs clés identifiés par la Région (la recherche, le développement et l'innovation (RDI) constituent des activités motrices de la prospérité économique). Plusieurs secteurs ont été épinglés comme des secteurs clés dans le cadre de la stratégie Go4Brussels et du Plan Régional pour l'Innovation. A travers cette priorisation, la Région souhaite enregistrer, dans ces différents secteurs, des avancées stratégiques tout en contribuant à la transition économique⁴⁶. Ce soutien passe par : une offre d'accompagnement et des infrastructures adaptées mais également par une révision du cadre de soutien financier à ces entreprises ;
- Favoriser l'innovation et la production urbaine en soutenant le secteur R&D en lien avec la production. Ces stratégies d'innovation doivent « permettre aux entreprises bruxelloises d'être compétitives, de créer de l'emploi pour les Bruxellois-es, de développer des activités pertinentes sur le marché local, de se démarquer, exceller, et ainsi surmonter les éventuels coûts de localisation »⁴⁷ ;
- Poursuivre le soutien des filières de production locale ;
- Maintenir et développer des lieux de productions visant à accueillir :
 - Des TPE/PME et des ateliers d'artisans intégrés dans le tissu urbain ;
 - La moyenne production ;
 - Des entreprises sur des terrains permettant le rassemblement physique d'entreprises ;
 - Des ateliers « clés sur porte ».

L'accompagnement et l'investissement ou l'hébergement au profit de PME (types d'actions 1 et 2 de l'OS1.3. du Programme FEDER) peuvent contribuer aux activités productives. De telles actions devraient permettre la création effective d'entreprises, de développer l'emploi dans des entreprises existantes, et de favoriser leur transition écologique. La disponibilité d'espaces adaptés à ces activités de production peut ainsi être soutenue pour favoriser les phases de croissance des entreprises productrices et certains équipements présents peuvent par ailleurs augmenter la résilience de telles activités. Les espaces et équipements pourront être partagés ou individualisés en fonction des spécificités des activités visées.

⁴⁴ Stratégie Go4brussels 2020-2030.

⁴⁵ Stratégie Shifting Economy (2022-2030), p.86.

⁴⁶ Ibidem.

⁴⁷ Stratégie Shifting Economy (2022-2030), p.87.

En ce qui concerne l'accompagnement, le soutien à l'intégration de la résilience dans des plans de développement est bienvenu, de la même façon qu'une évaluation des conditions de réussite d'un lancement d'entreprises ou d'une croissance d'échelle de production (avec augmentation de l'emploi). Des mesures visant à développer la mixité des fonctions à Bruxelles, à assurer une cohabitation maximale entre les fonctions de la ville sont également proposées au sein de la Shifting Economy. En revanche, celles-ci sont moins pertinentes dans le cadre de l'objectif spécifique 1.3 du FEDER.

En termes de transport et logistique : la STRE dédie également un axe stratégique à la logistique en visant « l'infrastructure logistique, la mobilité des marchandises, la distribution, le stockage, l'entreposage, l'emballage, etc. »⁴⁸. Le Plan industriel, quant à lui, ambitionne « d'assurer un transfert et un approvisionnement intelligent et non polluant des activités productives et de leurs produits en ville »⁴⁹. Ces deux documents stratégiques proposent une série de mesures pour favoriser une logistique intelligente, nous pouvons épingler les suivantes :

- Optimiser et valoriser les moyens de transport à faible nuisance. La STRE entend « promouvoir les systèmes de livraisons aux nuisances les plus faibles en encourageant la comodalité, les types de propulsions durables et le transfert modal en général »⁵⁰. Pour ce faire, un incitant financier pourrait être envisager pour les entreprises qui développent, utilisent et promeut ce type de moyens de transport afin d'ancrer, à long terme, des nouvelles formes de mobilité ;
- Soutenir et encourager les alternatives innovantes mises en œuvre pour optimaliser et rendre plus durables les transports de marchandises à Bruxelles.

L'accompagnement de PME (type d'action 1 de l'OS1.3. du Programme FEDER) correspondrait bien aux objectifs de soutien aux entreprises, qui favorise également l'innovation, en veillant à ce que cette installation permette la création effective d'entreprises, de développer l'emploi dans ces dernières ou des entreprises existantes, et de favoriser leur transition écologique.

En termes de vente et commercialisation : la DPR et la stratégie Go4Brussels mettent en avant trois axes prioritaire pour soutenir l'entrepreneuriat à Bruxelles :

- L'entrepreneuriat féminin ;
- L'entrepreneuriat de la diversité ;
- L'entrepreneuriat lié à la transition et/ou à l'impact sociétal.

Sur base de ces trois axes, les priorités d'investissement suivantes peuvent être investiguées :

- Soutenir et accompagner les commerces qui optent ou désirent opter pour des modèles économiques innovants et exemplaires sur le plan social et environnemental, ou dans la transition de leur modèle économique et l'éco-gestion ;
- Renforcer le soutien financier apporté aux jeunes entrepreneurs ;
- Améliorer l'accès aux informations et aux financements et améliorer la visibilité des organismes d'aide et d'information.

⁴⁸ Stratégie Shifting Economy (2022-2030), p.87.

⁴⁹ Plan industriel, p.27.

⁵⁰ Stratégie Shifting Economy (2022-2030), p.90.

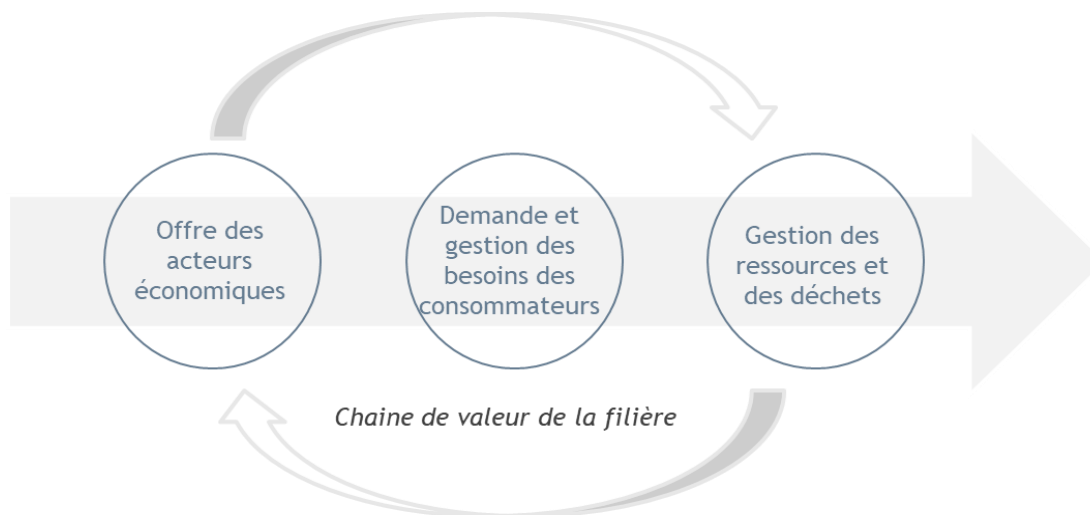
L'accompagnement des projets d'investissement ou l'hébergement de PME (types d'action 1 et 2 de l'OS1.3. du Programme FEDER) correspondraient bien à l'objectif de soutien aux entreprises, en veillant à ce que cette installation permette la création effective d'entreprises, de développer l'emploi dans ces dernières ou des entreprises existantes, et de favoriser leur transition écologique.

5. Fiche sectorielle n°5 : Economie circulaire

5.1. Documents stratégiques qui encadrent la filière

- [Programme régional en économie circulaire 2016-2020 \(PREC\)](#)
- [Plan Régional de Gestion des Ressources et Déchets](#)
- [Stratégie GO4Brussels 2025](#)
- [Stratégie GO4Brussels 2030](#)
- [Stratégie Shifting Economy 2022-2030](#)
- [Plan Régional pour l'Innovation \(PRI\) 2021-2027](#)
- Innovation journey en économie circulaire, avec l'appel à projets circular innovation : <https://innoviris.brussels/fr/program/circular-innovation>
- Innovation journey en économie circulaire, avec l'appel à projets becircular : <https://www.circulareconomy.brussels/>

5.2. La filière de l'économie circulaire



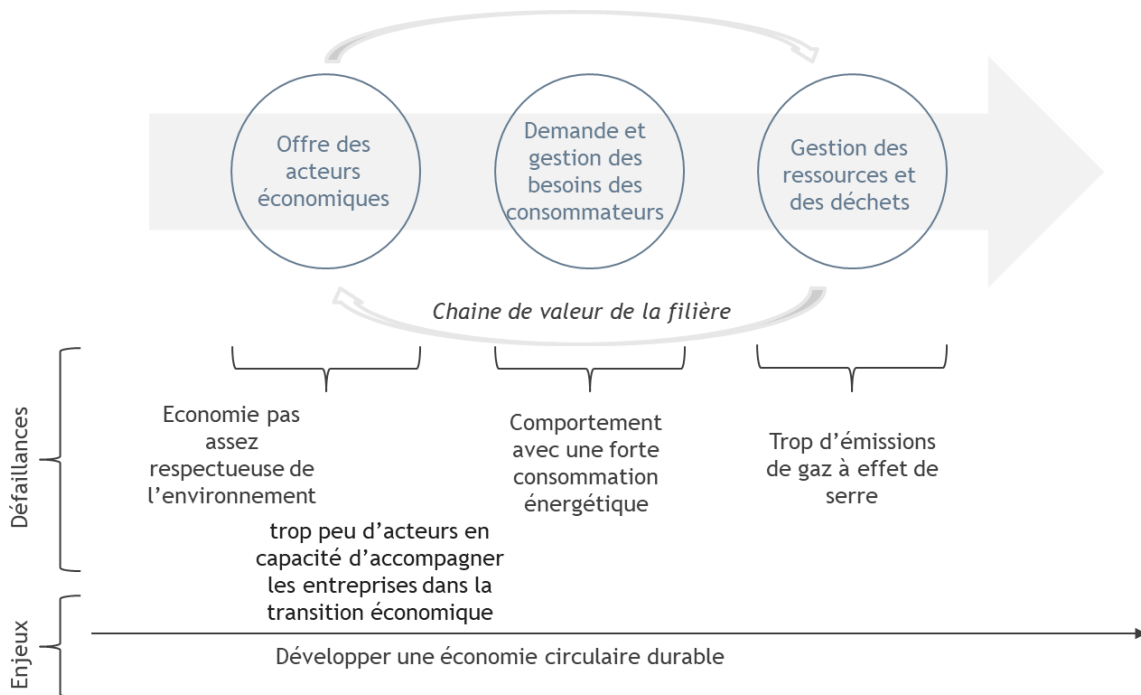
L'économie circulaire est « un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus »⁵¹.

L'économie circulaire fait donc face à un enjeu majeur : elle doit être créatrice d'emploi et d'innovation tout en respectant les stratégies environnementales actuelles, à savoir la réduction des émissions carbonées, la diminution de la pollution ainsi que l'usage des matières premières.

⁵¹ Article « Economie circulaire », disponible sur <https://www.circulareconomy.brussels/a-propos/leconomie-circulaire/>

5.3. Les défaillances de marché au sein de la filière

A la lumière de la chaîne de valeur représentée ci-dessus, des défaillances de marché peuvent être identifiées à différents niveaux :



A l'heure actuelle, l'économie mondiale demeure linéaire, peu respectueuse de l'environnement et consommatrice des ressources de la planète. Ce modèle d'économie, qui n'est plus adapté aux besoins des citoyens et de la planète, pousse à une consommation irréfléchie, à la diminution des coûts salariaux, à produire toujours plus.

Ce constat mérite naturellement d'être mis en parallèle des défis auxquels la Région de Bruxelles-Capitale est confrontée : économiques, sociaux, démographiques, sanitaires, climatiques et environnementaux⁵².

Comme le souligne les documents stratégiques qui encadrent la filière, des défis se situent en effet à différents échelons de la chaîne de valeur :

En termes d'offres des acteurs économiques : la Région de Bruxelles-Capitale présente le dynamisme entrepreneurial le plus important du pays. L'économie de la Région a cependant été touchée par les mesures mises en place afin de lutter contre la propagation du Covid-19. Des secteurs ont dû rester fermés et une partie des entreprises sont toujours fortement touchées par ces mesures ou leurs conséquences⁵³. Des aides ont naturellement été mises en place et ont contribué à une situation relativement stable au niveau de l'emploi mais un soutien aux entreprises en difficultés demeure nécessaire.

Au-delà de la crise, la Région souhaite également mener une politique de transition afin que seuls les modèles économiques exemplaires sur le plan social et environnemental bénéficient du soutien public régional à l'horizon de 2030.

⁵² Programme régional en économie circulaire 2016-2020.

⁵³ Stratégie Shifting Economy 2022-2030.

Actuellement, il y a cependant encore trop peu d'acteurs en capacité d'accompagner les entreprises dans la transition économique⁵⁴. Afin de faire face aux objectifs de la transition, un réel besoin d'élargir cette offre se fait sentir si l'on veut qu'elle couvre l'ensemble du cycle de vie des entreprises. En parallèle, il faudra assurer la montée en puissance des acteurs existants.

Le baromètre « économie circulaire » réalisé par hub.brussels en 2018-2019 (actualisé par le Baromètre de la Transition économique 2021⁵⁵ présenté lors de la Shifting Economy Week) a aussi mis en évidence que les services offerts par les pouvoirs publics sont peu connus des entreprises. Il y a un effort à faire de rationalisation, complémentarité, communication et de sensibilisation notamment en appuyant les arguments économiques de la transition (prix des matières premières, évolution de la demande, importance de la transition pour les jeunes recrues, etc.) et en déclinant le message selon les cibles d'entreprises⁵⁶.

En termes de gestion des ressources et des déchets : l'un des objectifs en Région de Bruxelles-Capitale est de devenir une Ville plus éco-responsable et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est dans cet élan que, le 11 juin 2021 sur proposition du Gouvernement, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a voté l'ordonnance climat fixant les objectifs de réduction des émissions directes de gaz à effet de serre (GES) de la Région de Bruxelles-Capitale. Le but de cette ordonnance est de réduire d'au moins 40% les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux émissions de 2005 et la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Des efforts devront cependant encore être consentis en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre qui proviennent de manière indirecte des émissions liées à la production de biens et services consommés, qui sont essentiellement le fait des modes de production industriels, de production agricole et de production d'électricité⁵⁷.

Le Plan Régional de Gestion des Ressources et des Déchets, qui concerne tous les déchets solides produits en Région de Bruxelles-Capitale par les ménages, les commerces, les industries et toute autre activité économique, en dehors des déchets abandonnés sur la voie publique et ceux issus du nettoyage des voiries, a par ailleurs été adopté en deuxième lecture le 22 novembre 2018 par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Il pose des objectifs généraux en visant à :

- Ancrer une transformation des pratiques de consommation plus durables et circulaires ;
- Maximiser la préservation et la valorisation de la matière, si possible localement ;
- Entraîner le secteur économique de l'offre dans la pratique circulaire.

Ces défis sont le reflet de l'enjeu auquel le secteur est confronté à Bruxelles : celui de tendre vers une économie circulaire durable.

⁵⁴ *Ibidem*.

⁵⁵ <https://barometer.shiftingeconomy.brussels/wp-content/uploads/2022/11/HUB-BAROMETRE-2022-FR.pdf>

⁵⁶ *Ibidem*.

⁵⁷ *Shifting Economy*.

5.4. Les besoins d'investissement au sein de la filière

Remarque générale : les « entreprises » ou « PME » organisées sous la forme d'ASBL peuvent également être bénéficiaires finales des projets soutenus par le FEDER.

Pour tendre vers une économie plus durable, plusieurs pistes d'action sont évoquées, parmi celles-ci :

En termes d'offres des acteurs économiques : La priorité du Gouvernement est actuellement de créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat et particulièrement à l'entrepreneuriat à impact social et environnemental positif, à toutes les phases de l'existence d'une entreprise (création, stabilisation, transmission, transition vers des modèles économiques exemplaires, entreprises en difficultés) et quel que soit son modèle, pour atteindre les objectifs de la Shifting Economy 2022-2030 ainsi que celles de la stratégie Go4Brussels 2030.

Concernant plus particulièrement la Shifting Economy 2022-2030, celle-ci identifie plusieurs actions à mettre en place dans ce cadre, dont notamment :

- Favoriser dans les entreprises les bonnes pratiques d'éco-gestion, qui vise à prendre en compte l'impact environnemental des activités de l'entreprise, à évaluer cet impact et à le réduire ;
- Favoriser le changement de modèle économique des entreprises vers des modèles durables et circulaires ;
- Soutenir le développement de nouvelles activités à impact positif et sensibiliser les entreprises sur l'importance de prendre en considération l'impact social et environnemental de leur activité dès sa conception ;
- Poursuivre le soutien accordé au démarrage de nouveaux modèles économiques tel que le fait l'appel à projets « Be circular » en subsidiant des activités économiques innovantes en matière de nouveaux modèles économiques de l'économie circulaire ;
- Offrir aux entrepreneuses et entrepreneurs bruxellois l'opportunité d'expérimenter la faisabilité de leur projet avant de lancer une nouvelle activité, ou de réorienter une activité existante, innovante et basée sur la valorisation de gisements urbains ;
- Accroître l'impact au niveau sociétal et économique des entreprises exemplaires.

Comme spécifié dans la stratégie GO4Brussels 2030, le soutien à l'économie dans les domaines porteurs d'emploi de qualité et de durabilité doit d'avantage être promu à Bruxelles. Elle propose plusieurs pistes à cet égard à investiguer, notamment promouvoir le secteur spécifique de la construction durable et circulaire. Ces enjeux, axes stratégiques et propositions d'actions concrètes restent d'actualité et peuvent constituer des priorités d'investissements pour le FEDER.

Sur base de ceux-ci, les priorités d'investissement suivantes peuvent également être investiguées :

- Inciter financièrement les filières à fort impact écologique (telles que le textile, plastique, bois, véhicules non-motorisés, DEEE, ameublements, les grandes distributions etc.) afin qu'elle modifie leur mode de production qui est actuellement très pollueur ;
- Financer/développer les petites entreprises qui favorisent les circuits-courts ;
- Inciter le développement d'activités économiques basées sur la réutilisation des ressources disponibles ;
- Soutenir les entreprises qui utilisent des matières premières durables et inciter celles qui ne les utilisent pas assez.

Des projets d'hébergement de PME (type d'action 2. de l'OS1.3. du Programme FEDER) correspondraient bien à l'objectif de soutien aux entreprises, aux nouvelles activités, qui tendent vers une économie de qualité et durable porteuse d'emploi (en veillant à ce que cette installation permette la création effective d'entreprises, de développer l'emploi d'entreprises existantes, ou de favoriser leur transition écologique).

Il devrait cependant s'agir d'entreprises à installer dans des espaces dédiés mais pas à financer des infrastructures et équipements de recyclage en tant que tels. De tels investissements peuvent être soutenus dans le cadre l'OS2.6. du Programme.

En termes de gestion des ressources et des déchets : le soutien à la fabrication, la transformation et la vente de produits locaux faiblement consommatrices de ressources (éco-conception) participe à la transition vers un modèle d'économie circulaire.

La Shifting Economy prévoit un parcours d'innovation (innovation journey) pour soutenir les opérateurs de l'économie circulaire, quel que soit leur place dans le parcours d'innovation. S'ils se trouvent très en amont, l'appel à projets circular innovation d'Innoviris leur permettra de tester la faisabilité de leur idée ou l'accessibilité du gisement urbain qu'ils souhaitent exploiter. Plus proche du marché, l'appel à projets becircular offre un soutien pour le lancement d'activités en économie circulaire.

La Shifting Economy 2022-2030 propose à cet égard d'élargir le champ d'action de la CiReDe (Circular Regulation Deal, est un dispositif d'identification et de levée des barrières réglementaires à l'économie circulaire) à l'ensemble des barrières à l'entrepreneuriat. La CiReDe a montré toute sa pertinence en travaillant prioritairement sur les thématiques de l'occupation temporaire des bâtiments inoccupés, de la réglementation déchets et aujourd'hui des biodéchets ou encore des bâtiments circulaires.

Dans ce contexte, différentes activités peuvent être mises en œuvre et des solutions innovantes peuvent être soutenues :

- Soutenir les entreprises qui réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre et inciter les autres à le faire ;
- Inciter les entreprises à réutiliser leurs produits/emballages et à recycler au maximum ;
- Favoriser et inciter les activités économiques basées sur la réparation, le réemploi et le recyclage⁵⁸.

Relevons que l'accompagnement des entreprises est également explicitement soutenu par la Shifting Economy qui identifie trois domaines de l'accompagnement à la transition économique :

- La mise en place par les entreprises de bonnes pratiques d'éco-gestion : l'éco-gestion intègre l'environnement dans la gestion quotidienne d'une entreprise. Elle vise à prendre en compte l'impact environnemental des activités de l'entreprise, à évaluer cet impact et à le réduire. Ceci peut toucher les thématiques de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la sobriété numérique, d'une politique d'achats durables et préventive de déchets, de la mobilité active pour les déplacements domiciles-travail et les livraisons, l'usage responsable du numérique etc. ;

⁵⁸ Article « Economie circulaire », disponible sur <https://www.circulareconomy.brussels/a-propos/leconomie-circulaire/>

- Le changement de modèle économique des entreprises vers des modèles durables et circulaires : les nouveaux modèles économiques sont, par exemple, l'économie de la fonctionnalité, la conception modulaire de produits, les circuits-courts d'approvisionnement, la mutualisation de l'utilisation de ressources avec d'autres entreprises, l'économie du partage, la gouvernance démocratique, etc. ;
- L'impact social de l'entreprise à travers la création d'emplois de qualité pour les Bruxellois-es, la formation du personnel et la mise en place de principes de gouvernance participative des entreprises comme un processus de décision non-basé exclusivement sur la propriété du capital et une dynamique participative incluant les différentes parties prenantes de l'entreprise (dirigeants, employés, investisseurs, fournisseurs, clients) .

Ces domaines déterminent des champs d'accompagnement prioritaire pour les entrepreneurs en général, et pour les entrepreneurs de l'économie circulaire en particulier.

L'objectif général de la transition écologique est l'une des actions soutenues par le FEDER (OS1.3.) et pourrait se faire en particulier via des actions d'accompagnement (type d'action 1) des entreprises. De tels projets devront permettre de créer de nouvelles activités entrepreneuriales en lien avec l'économie circulaire, ou de nouveaux emplois pour les entreprises de ce secteur. L'accompagnement pourrait naturellement aussi conduire des entreprises actives en dehors de ce secteur à convertir leurs activités vers l'économie circulaire.

Les domaines d'accompagnement identifiés par la Shifting Economy sont prioritaires en la matière mais les activités de formation (qui relèvent d'autres programmes et financements, européens ou non) ne pourront en revanche être soutenues dans le cadre de l'OS1.3.

Relevons par ailleurs que des projets visant une véritable innovation en matière environnementale pourraient, quant à eux, être soutenus dans le cadre de l'OS1.1. (type d'action 4).

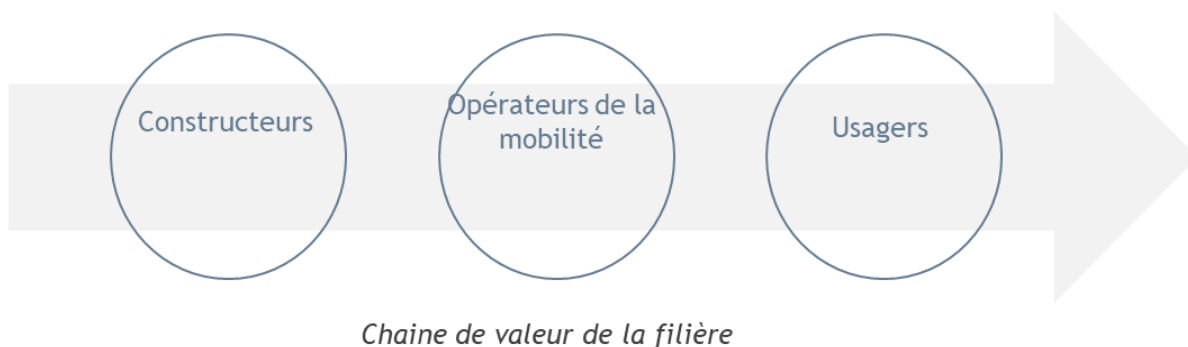
6. Fiche sectorielle n°6 : Soutien aux entreprises dans les démarches de mobilité et logistique urbaine durable

Rappel : la présente fiche orientant les actions à valoriser dans le cadre de l'objectif spécifique 1.3. (soutien aux PME), elle ne dresse pas un diagnostic de la mobilité en Région de Bruxelles-Capitale mais propose un contexte d'intervention pour aider les entreprises à s'inscrire dans une démarche de mobilité ou de logistique urbaine durable.

6.1. Documents stratégiques qui encadrent la filière

- [Diagnostic de mobilité en Région de Bruxelles-Capitale - Quelle évaluation peut-on faire du Plan IRIS2, le précédent Plan Régional de Mobilité ?](#)
- [Stratégie Shifting Economy \(2022-2030\)](#)
- [Stratégie Low Emission Mobility Brussels](#)
- [Plan Good Move](#)
- [Plan national pour la reprise et la résilience](#)
- [Cahier de l'Observatoire de la mobilité de la Région de Bruxelles : le transport de marchandises et la logistique à Bruxelles : état des lieux et perspectives](#)

6.2. La filière de la mobilité et logistique urbaine durable



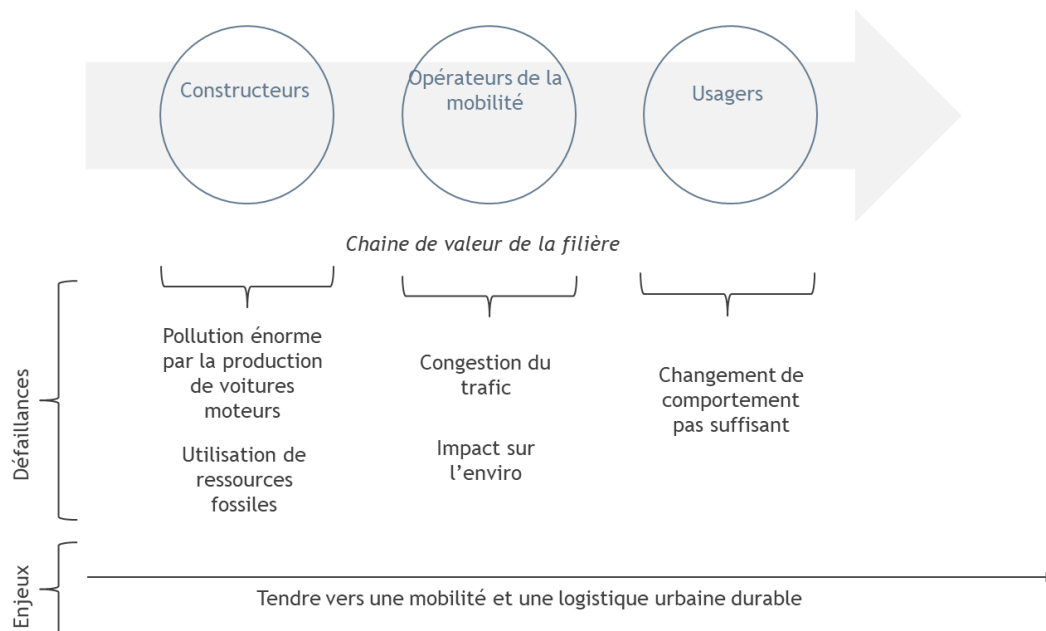
Afin de contextualiser l'analyse réalisée pour cette approche, quelques constats chiffrés relatifs à la mobilité et la logistique en Région de Bruxelles-Capitale (notamment identifiés par Bruxelles Environnement), avec une incidence sur la question de la mobilité et la logistique des entreprises bruxelloises méritent d'être rappelés :

- En semaine, plus de 370.000 voitures circulent quotidiennement à Bruxelles, seulement pour les déplacements domicile-travail. Ce trafic est par ailleurs complété par une moyenne de 16.000 camions et 26.000 camionnettes quotidiens⁵⁹ ;
- La distance moyenne des déplacements des Bruxellois-es est de 6 kilomètres. Mais 62% des déplacements sont inférieurs à 5 km ;
- 70% de l'espace public est pour l'instant réservé à la voiture (circulation et parking) ;

⁵⁹ Aujourd'hui, le transport de marchandises ne représente qu'environ 17 % du trafic, mais est responsable d'environ 28 % des émissions de particules fines (PM2,5), 34 % des émissions d'oxyde d'azote (NOx) et environ 25 % des émissions de CO2 liées au trafic.

- L'achat de carburants pour les transports a augmenté de 11% sur les dix dernières années (près du quart de la consommation d'énergie des Bruxellois-es) ;
- 94% de la consommation d'énergie pour les transports est à imputer au trafic routier, contre 6% aux trains, trams et métros et 0.1% au trafic fluvial. Les camions et le camionnettes sont responsables de 25% des émissions ;
- Plus de 50 % des Bruxellois-es effectuent la majorité de leurs déplacements principalement en voiture ;
- Les véhicules routiers s'alimentent à 64.51% avec du diesel, à 35.17% avec de l'essence et seulement à 0.31% avec du LPG ou autres énergies ;
- Les flux de marchandises devraient augmenter en Belgique de 68% entre 2010 et 2030 alors que les déplacements de personnes se limiteraient à une croissance de 20% ;
- La logistique liée au fonctionnement de la ville pèse lourdement sur l'environnement et la qualité de vie des Bruxellois-es (en ce compris la logistique du dernier kilomètre).

6.3. Les défaillances de marché au sein de la filière



A la lumière de la chaîne de valeur représentée ci-dessus, des défaillances de marché (dans l'optique d'accroître la durabilité environnementale des transports et de favoriser la logistique urbaine durable) peuvent être identifiées à différents niveaux :

En termes de constructeurs et fournisseurs de solution de mobilité et logistique : l'un des plus gros enjeux liés à la mobilité (notamment des entreprises) et à la logistique repose sur l'industrie du transport et l'usage des véhicules. Les problèmes générés par le nombre de déplacements des véhicules motorisés sont toujours aussi nombreux : pollution atmosphérique, occupation de l'espace urbain, production en masse de déchets etc.

A l'heure actuelle, bien qu'une tendance s'installe au niveau de l'utilisation des modes alternatifs à la voiture au carburant, celle-ci demeure toujours trop présente. Les alternatives aux véhicules motorisés concernent par ailleurs surtout à ce jour les déplacements individuels et non la logistique (et le transport de biens).

En termes d'opérateurs de la mobilité : la plupart des grandes villes comme Bruxelles demeurent congestionnées par le trafic routier. Il reste une des principales sources de pollution atmosphérique (dioxydes d'azote, CO₂, PM10 ou particules fines...) et son impact sur l'environnement est désastreux (réchauffement climatique, qualité de l'air, bruit, dégradation du patrimoine, insécurité, etc.)⁶⁰.

En termes d'usagers, c'est-à-dire les utilisateurs des solutions de mobilité et de logistique : depuis quelques années, les citoyens et entreprises sont entrés dans une logique afin de favoriser la multi-modalité des déplacements des personnes et des marchandises. C'est en effet la seule solution pour concilier activité économique et qualité de vie, et donc aussi pour assurer le développement durable de notre Région⁶¹. Le changement de comportement n'est cependant pas encore suffisant.

Ces défaillances sont le reflet de l'enjeu auquel le secteur est confronté à Bruxelles : tendre vers une mobilité et une logistique urbaine durable.

6.4. Les besoins d'investissement au bénéfice de cette approche

Les enjeux dans le cadre de la mobilité et de la logistique urbaine durable ont été mis en évidence dans le Plan Régional pour la Mobilité de la Région de Bruxelles-Capitale pour 2020-2030 et se déclinent de la manière suivante :

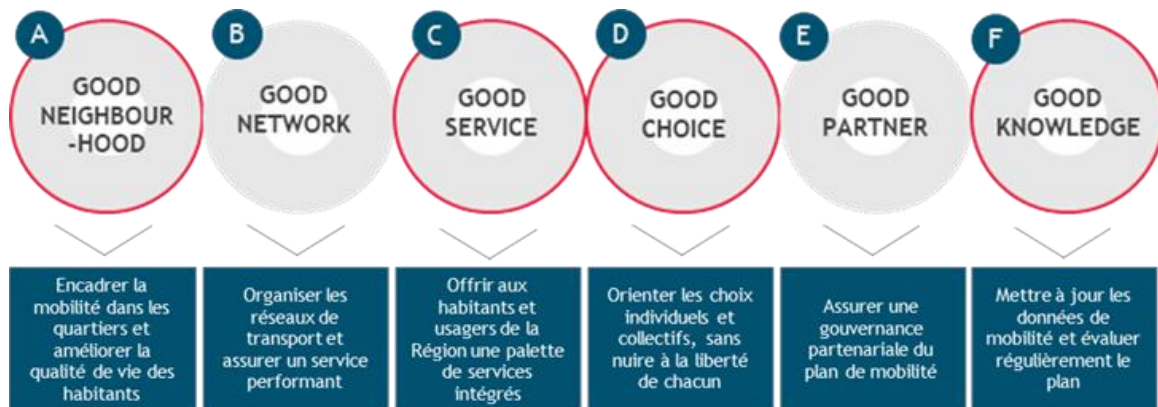
- City Vision : assurer la mobilité des personnes et l'approvisionnement de la Région en soutien au développement régional durable :
 - Green : Diminuer les impacts de la mobilité sur l'environnement (-35% de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à 2005) ;
 - Social : Offrir des solutions de mobilité qui permettent à tous de se déplacer efficacement et agréablement (diminuer les dépenses des ménages pour leurs déplacements de 12% (en 2015) à 8% à l'horizon 2030) ;
 - Pleasant : Concilier les besoins de mobilité avec une bonne qualité de vie pour les habitants (250 km de zones apaisées en 2030) ;
 - Safe : Assurer des pratiques de mobilité sûres et sécurisantes (vision 0 tué et 0 blessé grave en lien avec un déplacement dans l'espace public régional en 2030) ;
 - Efficient : Développer des solutions de mobilité qui optimisent les ressources ;
 - Performant : Concevoir des formes favorables au développement socio-économique de la Région ;
 - Healthy : Promouvoir des pratiques de mobilité qui favorisent la santé physique et mentale.

- Mobility Vision :
 - Influer sur la demande générale de déplacements ;
 - Réduire le besoin d'une voiture personnelle ;
 - Renforcer les services de mobilité ;
 - Garantir des réseaux de transport structurés et efficaces ;
 - Appuyer les initiatives de distribution urbaine ;
 - Accorder la politique de stationnement et la vision régionale de la mobilité.

⁶⁰ Article sur « La mobilité à Bruxelles », d'environnement.brussels, disponible sur <https://environnement.brussels/thematiques/mobilite/la-mobilite-bruxelles>

⁶¹ Ibidem.

Pour atteindre ces objectifs, un plan d'action⁶² est décliné selon 6 grands axes :



Parmi ces 6 types d'actions prioritaires, 4 peuvent être identifiés comme étant pertinents dans le cadre d'investissements de la part du FEDER, à savoir Good Neighbourhood, Good Service, Good Choice et Good Knowledge.

En tenant compte des objectifs précités à atteindre et afin de tendre vers un système de mobilité et de logistique urbaine durable, plusieurs pistes d'action sont évoquées, parmi celles-ci :

En termes de constructeurs et fournisseurs de solution de mobilité et logistique : afin de tendre vers une mobilité et logistique plus durables, le Plan Régional de Mobilité 2020-2030, au niveau Good Choice, indique plusieurs solutions possibles :

- Evoluer vers une sortie des moteurs thermiques d'ici 2030 (diesel) et 2035 (essence) et anticiper l'arrivée de véhicules à propulsion alternative. Etendre les infrastructures de recharge accessibles au public ;
- Encourager les entreprises à rationaliser leurs commandes et leurs livraisons afin de réduire les flux de marchandises ;
- Changer les pratiques logistiques dans le secteur de la construction en favorisant le recours à la voie d'eau ou à la réintroduction des matériaux dans l'économie circulaire.

Au-delà des actions présentées par le Plan Good Move, certaines priorités clés, qui permettraient d'améliorer la mobilité au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, pourraient, d'une part, très bien correspondre au domaine d'action du FEDER, et d'autre part, s'accorder également avec la vision du Plan Good Move :

- Connaissance et innovation, par exemple le soutien aux PME ou aux pratiques innovantes (en matière de report modal, de réduction des km parcourus ou de motor shift) ;
- Favoriser et inciter les entreprises qui construisent des modes de transport alternatifs à la voiture classique ;
- Favoriser et inciter les entreprises à avoir recours à l'utilisation de solutions de mobilité sans émission directe.

⁶² Plan Régional pour la Mobilité de la Région de Bruxelles-Capitale pour 2020-2030.

En ce qui concerne le soutien à l'investissement, certaines initiatives pourraient être portées par l'OS1.3 du Programme FEDER (type d'action 2) en veillant à ce que celles-ci permettent la création effective d'entreprises, de développer l'emploi d'entreprises existantes, ou de favoriser leur transition écologique. Cette approche de la logistique durable peut être soutenue notamment en soutenant des investissements matériels contribuant à l'intermodalité et permettant de coordonner les flux de marchandises et de limiter la congestion et la pollution liées aux transports.

De tels investissements seront portés par des projets bénéfiques à une pluralité d'opérateurs économiques et une logique de mutualisation doit dès lors être encouragée.

Relevons par ailleurs que, pour répondre au défi de la mobilité, les « flux urbains efficaces et durables pour une gestion inclusive de l'espace urbain » font partie des domaines d'innovation stratégiques du Plan Régional pour l'Innovation 2021-2027. À ce titre, des projets en lien avec l'innovation en matière de la mobilité pourraient être soutenues dans le cadre de plusieurs des appels à projets pour l'objectif spécifique 1.1. du Programme FEDER.

Le Programme pourrait par ailleurs soutenir les services publics dans le développement de services, produits et processus numériques en lien avec la mobilité (Mobility as a Service) et à la logistique urbaine durable dans le cadre de l'OS1.2.

En termes d'opérateurs de la mobilité : afin d'encourager les opérateurs de la mobilité à tendre vers les objectifs du Plan Régional de Mobilité 2020-2030 et, en conséquence, vers une mobilité et logistique durables, le Plan propose plusieurs mesures, parmi celles-ci :

- Au niveau du Good Neighbourhood :
 - Il est nécessaire d'apaiser les quartiers et dissuader le trafic de transit, ainsi que de renforcer la qualité de l'usage de l'espace public ;
 - Optimiser les livraisons ;
 - Rénover des grands espaces emblématiques.

- Au niveau du Good Service :
 - Aménager une gare routière internationale ;
 - Aménager les gares et les pôles d'échanges ;
 - Renforcer et créer des pôles logistiques ;
 - Elargir les services liés aux vélos et aux trottinettes électriques⁶³.

Le lien entre le développement général des opérateurs de mobilité et le développement économique des PME peut être réel mais il demeure assez indirect (ces développements contribuant à la mobilité en général et non aux besoins, spécifiquement, des entreprises).

D'autres politiques répondent à la problématique générale de la mobilité au sein de la Région de Bruxelles Capitale, notamment celle, générale, de la mobilité, ou encore l'aménagement durable du territoire et des infrastructures, le développement des quartiers, des gares etc.

⁶³ L'élargissement de tels services (dans le contexte d'un soutien du FEDE) doit cependant bien viser les entreprises et veiller à intégrer la problématique du stationnement et de la gestion des flottes de véhicules.

L'intervention du FEDER est en revanche envisageable pour le développement des pôles logistiques, l'impact d'un tel investissement pouvant être directement mis en relation avec les PME bruxelloises. Un investissement au profit d'un tel pôle (visant la création de PME, l'emploi ou la durabilité environnementale au sein de PME) pourrait être soutenu (type d'action 2 de l'OS1.3., soit l'investissement ou l'hébergement de PME et l'accompagnement de PME).

En termes d'usagers, c'est-à-dire les utilisateurs des solutions de mobilité et de logistique : afin de tendre vers une mobilité respectueuse de l'environnement, plusieurs pistes actions pertinentes sont présentées par Bruxelles Mobilité :

- Favoriser la mobilité active et respectueuse de l'environnement, basée sur les modes de déplacements actifs (marche, vélo, etc.) et qui limite l'usage de solution de mobilité ou logistique non durable ;
- Au même titre que le précédent, favoriser et soutenir le développement de système de voitures partagées ;
- Soutenir la création d'emplacements pour celles-ci, pour les taxis, pour les PMR, des bornes VAP (voitures à partager), des bornes voitures électriques, etc. sont donc à emménager sur la parcelle.

En règle générale, un soutien doit être apporté à toutes actions qui mènent à un changement de comportement des usagers. De même qu'un soutien afin d'améliorer les services aidera certainement les usagers à se tourner vers d'autres solutions que la voiture.

Favoriser les modes alternatifs de transport, les modes de transport partagés ou sans émission directe pourrait par ailleurs être soutenu par des initiatives d'accompagnement des entreprises du secteur de la mobilité ou d'entreprises d'autres secteurs vers le recours à la mobilité et logistique durable (type d'action 1 de l'OS1.3), dans un but de transition écologique, création d'emploi ou de PME.

À côté de cela, le Programme pourra soutenir les investissements individualisés correspondant aux besoins d'entreprises spécifiques en la matière, mais par l'intermédiaire de produits financiers à destination des TPE (mais aussi des entreprises d'économie sociale et coopérative). Ces produits seront cependant proposés par un intermédiaire désigné par la Région (et ne seront dès lors pas développés dans le cadre d'un projet FEDER).

En conclusion : la mobilité est un défi qui sera toujours au cœur des discussions en 2030. Il est donc primordial de favoriser le développement et le partage de connaissances à ce sujet et favoriser l'innovation afin de continuer le progrès sur la mobilité durable.

7. Fiche sectorielle n°7 : Economie sociale (ES)

7.1. Documents stratégiques qui encadrent la filière

Stratégies politiques et cadre législatif :

- [Plan d'action pour l'économie sociale de la Commission européenne](#)
- [Stratégie régionale de transition économique Shifting Economy](#) Voir chapitre relatif à l'entrepreneuriat social et démocratique
- [Ordonnance du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales](#)

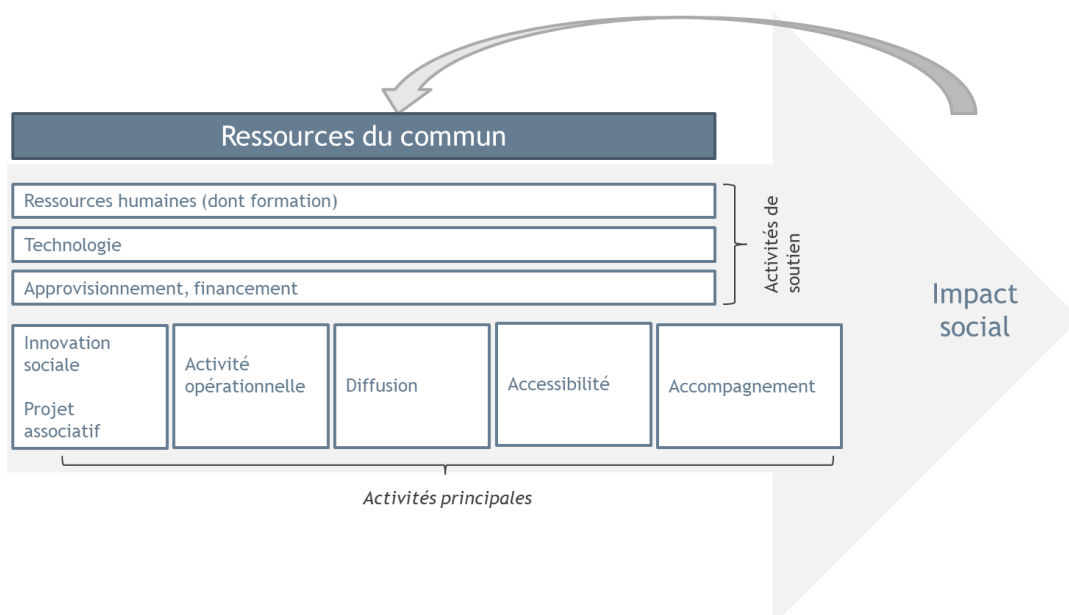
Document statistiques et études :

- [État des lieux de l'économie sociale 2021](#)
- Site internet [EconomieSociale.be](#) : annuaire et ressources sur l'économie sociale au niveau wallon et au niveau bruxellois

Acteurs clés du soutien à l'économie sociale en Région de Bruxelles-Capitale :

- Bruxelles Economie & Emploi : en charge notamment du soutien aux entreprises sociales ;
- Hub.brussels : agence d'accompagnement à l'entrepreneuriat, notamment en charge de l'entrepreneuriat social à Bruxelles ;
- Innoviris : pour le soutien à l'innovation sociale ;
- Finance&invest.brussels et en particulier la filière Brusoc SA : qui propose plusieurs produits financiers (prêt et capital) pour les entreprises sociales ;
- CoopCity : centre d'accompagnement à l'entrepreneuriat social et coopératif ;
- Agences-conseil en économie sociale, qui accompagnent les entreprises et structures d'économie sociale : FEBISP, Tracé, SAW-B, Febecoop, Crédal ;
- ConcertES : confédération d'organisations d'économie sociale en Région wallonne et Région de Bruxelles-Capitale.

7.2. La filière de l'économie sociale



L'économie sociale couvre « les activités économiques productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés à finalité sociale, principalement coopératives, des associations, des mutuelles ou des fondations, pour lesquelles l'objectif social ou sociétal du bien commun est à l'origine de l'activité commerciale »⁶⁴.

Les entreprises sociales et démocratiques, définies par l'ordonnance du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales, répondent positivement et cumulativement aux principes suivants⁶⁵ :

- La mise en œuvre d'un projet économique ;
- La poursuite d'une finalité sociale ;
- L'exercice d'une gouvernance démocratique.

Afin de contextualiser l'analyse réalisée, voici quelques observations relatives à l'économie sociale en Région de Bruxelles-Capitale⁶⁶ :

- Des activités diversifiées : l'économie sociale concerne des domaines d'activités très variés et diversifiés. 5.050 organisations d'économie sociale, qui produisent des biens et services dans tous les domaines d'activité, sont répertoriées à Bruxelles⁶⁷ ;
- Un modèle économique durable : les entreprises d'économie sociale connaissent une croissance continue. En 2021, 5.050 entreprises d'économie sociale sont comptabilisées à Bruxelles. Celles-ci ont augmenté de 7,5 % entre 2017 et 2021 ;
- Un pourvoyeur d'emplois : les entreprises d'économie sociale représentent 12,4% de l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale en 2018⁶⁸. Entre 2017 et 2021, le nombre d'emplois au sein de l'économie sociale a augmenté de 11,7% à Bruxelles.

Un des enjeux qui peut être mis en évidence concernant l'économie sociale, c'est avant tout la finalité qu'elle poursuit. En effet, les entreprises de l'économie sociale ont comme raison d'être de répondre à des défis sociétaux majeurs et sont des actrices importantes afin de réduire l'empreinte environnementale de notre économie.

Ainsi, l'économie sociale joue un rôle clé dans la transition économique de la Région, « c'est-à-dire la transformation progressive des activités économiques dans la perspective de contribuer aux défis sociaux et environnementaux globaux »⁶⁹.

Nous pouvons par exemple mentionner, l'environnement et les enjeux climatiques, la mobilité, l'économie circulaire, et l'insertion socio-professionnelle. Ces différentes thématiques sont mises en évidence et soutenues dans le cadre du Plan National pour la reprise et la résilience. Dans ce cadre, l'économie sociale est donc un acteur privilégié et à privilégier afin d'atteindre les résultats escomptés, en apportant des réponses innovantes, menant à un réel impact social.

⁶⁴ *Shifting Economy (2022-2030)*, p.76.

⁶⁵ *Shifting Economy (2022-2030)*, p.76.

⁶⁶ *Ibidem*.

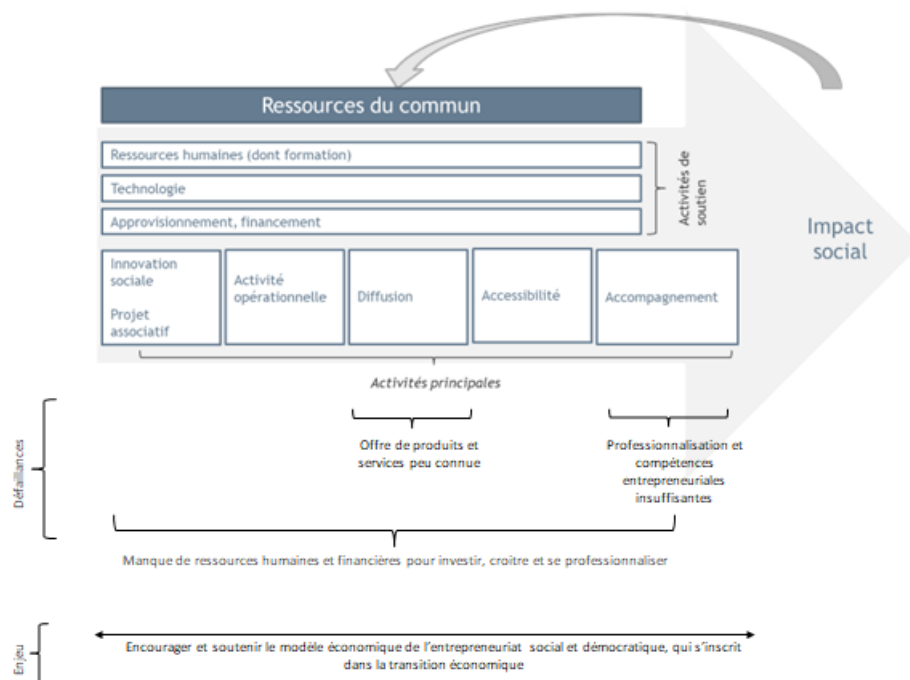
⁶⁷ *Shifting Economy (2022-2030)*, p.76.

⁶⁸ *L'état des lieux de l'économie sociale 2021 (Observatoire de l'économie sociale)*, p. 14.

⁶⁹ *Stratégie Shifting Economy (2022-2030)*, p.77.

7.3. Les défaillances de marché au sein de la filière

A la lumière de la chaîne de valeur représentée ci-dessus, des défaillances de marché peuvent être identifiées à différents niveaux :



En termes d'accompagnement : comme le relève la Shifting Economy, « de nombreuses structures sont créées par des collectifs de citoyens animés et passionnés par le développement d'une activité particulière et l'atteinte d'un impact social/sociétal spécifique et non par des professionnels de l'entrepreneuriat ou du management »⁷⁰. Dans ce contexte, l'accompagnement des (candidats) entrepreneurs dans ce secteur apparaît indispensable (pour assurer leur survie et le développement de leurs activités).

En termes de visibilité de l'offre : selon le sondage réalisé par ConcertES en juillet 2020, « la plupart des citoyens belges, de même que les entreprises et les administrations, n'ont pas une bonne connaissance de l'économie sociale ou des [entreprises sociales et démocratiques] (ESD) »⁷¹.

Un sondage plus récent suggère une évolution positive de cette situation, tout en soulignant notamment que l'augmentation de cette connaissance contribuerait à une augmentation de la consommation des produits de l'économie sociale.

En termes de financement : la Shifting Economy énonce la nécessité, afin de stimuler l'offre de biens et services des entreprises sociales et démocratiques à Bruxelles, de pouvoir pérenniser leur modèle économique et de gouvernance.

Ceci afin de leur permettre, dans un second temps, d'atteindre une ampleur plus importante ainsi que de pouvoir essayer leur savoir-faire à d'autres ESD⁷².

⁷⁰ Shifting Economy (2022-2030), p.80.

⁷¹ Shifting Economy (2022-2030), p.77.

⁷² Shifting Economy (2022-2030), p.78.

En termes de mise en réseau et de projets : les entreprises sociales et démocratiques, pour la plupart, ne disposent pas des ressources humaines et financières nécessaires pour investir dans une politique de professionnalisation de l'entreprise ou de changement d'échelle. Il est également observé que les ESD sont peu représentées dans les secteurs d'activités qui nécessitent un investissement initial important⁷³. Pour répondre à ces défis, il semble essentiel de faciliter et favoriser les processus de cocréation et de mutualisation des ressources entre ESD⁷⁴.

Ces défaillances sont le reflet de l'enjeu auquel le secteur est confronté à Bruxelles : encourager et soutenir le modèle économique de l'entrepreneuriat social et démocratique, qui s'inscrit dans la transition économique de Bruxelles.

7.4. Les besoins d'investissement au sein de la filière

Remarque générale : les « entreprises » ou « PME » organisées sous la forme d'ASBL peuvent également être bénéficiaires finales des projets soutenus par le FEDER.

Pour tendre vers une économie de plus en plus sociale, plusieurs pistes d'action sont évoquées :

En termes de soutien aux structures d'accompagnement d'entreprises sociales : Les structures d'accompagnement qui visent à soutenir l'entrepreneuriat social, sont des acteurs clés du secteur. Les soutenir permettra certainement de créer une valeur ajoutée. Comme le souligne la Shifting Economy « il est nécessaire de permettre aux équipes dirigeantes des ESD de disposer d'outils d'accompagnements et de formations pour faciliter la création de nouvelles entreprises, le changement d'échelle d'entreprises existantes et la mise en place d'une gouvernance démocratique »⁷⁵. La stratégie propose plusieurs actions pour y parvenir :

- Accompagner les entreprises sociales à tous les stades de leurs cycles de vie ;
- Allouer davantage de ressources aux programmes de formation, aux incubateurs et aux intermédiaires qui fournissent une aide sur mesure aux entreprises sociales en matière de renforcement des capacités, aide requise pour renforcer leurs compétences de gestion et pour encourager leur durabilité financière⁷⁶.

L'accompagnement des entreprises de l'économie sociale visé par l'action 1 de l'OS1.3. Un tel soutien doit permettre de créer de nouvelles entreprises, de développer l'emploi au sein d'entreprises existantes, ou d'orienter les activités d'entreprises vers la durabilité.

Toutes les entreprises aidées doivent (ou devront) être des « entreprises qui exercent leurs activités dans le cadre de l'entrepreneuriat social et démocratique, poursuivent une finalité sociale explicite, visant l'intérêt général, qui doit être impérativement reprise dans leur statut juridique et dont une part significative de leurs bénéfices doit être affectée à cette finalité ». Relevons que l'OS1.3. ne vise en revanche pas la formation du personnel (qui relèvent d'autres programmes et financements, européens ou non) de ces structures.

⁷³ Stratégie Shifting Economy (2022-2030), p.80.

⁷⁴ Stratégie Shifting Economy (2022-2030), p.80.

⁷⁵ Stratégie Shifting Economy (2022-2030), p.80.

⁷⁶ Plan national pour la reprise et la résilience

Des projets d'investissement ou l'hébergement de PME (type d'action 2. de l'OS1.3. du Programme FEDER) pourraient par ailleurs être bénéfiques à de telles entreprises, en favorisant notamment les échanges, mutualisations et collaborations entre entreprises.

La disponibilité d'espaces adaptés aux activités peut être soutenue pour accueillir de nouvelles structures ou favoriser les phases de croissance des entreprises productrices, tandis que certains équipements présents peuvent par ailleurs augmenter la résilience de telles activités. Les espaces et équipements pourront être partagés ou individualisés en fonction des spécificités des activités visées.

De tels investissements seront portés par des projets bénéfiques à une pluralité d'opérateurs économiques et une logique de mutualisation doit dès lors être encouragée.

Relevons enfin que des projets visant une véritable innovation sociale pourraient, quant à eux, être soutenus dans le cadre de l'OS1.1. (type d'action 3). L'innovation sociale est définie comme le fait d'apporter une réponse nouvelle et novatrice à des questions sociales, des défis ou besoins sociaux, émergents ou insuffisamment satisfaits, en intégrant dans son élaboration la participation et la coopération des acteurs et actrices du territoire, notamment les bénéficiaires, clients, services publics, opérateurs, utilisateurs, usagers, citoyens, ...

En termes de visibilité de l'offre : un soutien financier peut permettre de faire gagner l'économie sociale en visibilité, organiser des événements de sensibilisation, permettre de développer encore davantage le soutien et l'accompagnement offert aux entreprises sociales ou augmenter le nombre de bénéficiaires. Il est également question d'accompagner ces entreprises sur du plus long terme, en profitant de l'expérience de chacun. La Shifting Economy propose toutes une série de mesures pour stimuler la demande en promouvant les entreprises sociales et démocratiques :

- Organisation de campagnes de communication grand public et ciblées ;
- Promouvoir l'économie sociale à Bruxelles via le 1819 ;
- Réaliser et diffuser des contenus promotionnels sur les ESD ;
- Valoriser les ESD bruxelloises par la remise d'un prix dédié.

Il s'agit dès lors d'augmenter de manière sensible et continue les renseignements de source ouverte sur l'économie sociale et les entreprises sociales, et soutenir les écosystèmes de manière globale⁷⁷.

Bien que pertinentes, la mise en œuvre concrète de ces actions dans le cadre FEDER semble complexe (dans la mesure où elles ne seront par principe pas génératrices de résultats mesurables en matière de création d'entreprises, d'emplois ou de transition environnementale).

En termes d'augmentation des possibilités de financement : l'aide apportée peut également passer par une augmentation du financement alloué au secteur. En effet, nous avons identifié le potentiel que le secteur a en matière de relance pour la Région et pour répondre aux défis actuels de la société. Des possibilités de financement existent déjà dans les trois structures clés de financement régional à savoir : Bruxelles Economie et Emploi, finance&invest.brussels ainsi qu'Innoviris.

⁷⁷ Plan national pour la reprise et la résilience

La stratégie Shifting Economy propose d'articuler ces outils existants à des actions supplémentaires :

- Financer le développement des coopératives grâce au dispositif CoopUS ;
- Renforcer les moyens de Brusoc, filiale de finance&invest.brussels, qui est l'institution régionale de promotion économique de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Pérenniser l'appel à projets destiné aux entreprises sociales et démocratiques et renforcer les liens avec les acteurs de l'insertion.

Ceci peut également passer par la création de fonds davantage adaptés aux entreprises sociales. Ainsi, mettre plus de moyens dans ce genre de démarche peut donc avoir des effets positifs pour le développement de la Région et ce, à long terme et de manière durable.

Une attention particulière doit certainement être mise sur la finalité de l'entreprise sociale mais également sur le caractère viable du projet, afin de s'assurer que le financement ait un réel impact par la suite. Le caractère innovant d'un projet peut également être récompensé.

En ce qui concerne la question du financement et du développement des coopératives ainsi que des appels à projets, le Programme soutiendra les acteurs économiques du secteur par l'intermédiaire d'un produit financier spécifiquement dédié aux entreprises d'économie sociale et coopérative. Ce produit sera cependant proposé par un intermédiaire désigné par la Région (et ne sera dès lors pas développé dans le cadre d'un *projet FEDER*).

En termes de mise en réseau et de projets : la stratégie Shifting Economy met en exergue l'importance de convaincre « les ESD de la plus-value de communiquer sur [leurs valeurs] et de leur offrir l'opportunité de le faire, avec pour finalité la création d'un mouvement, une communauté, auquel participeraient de manière volontaire toutes les entreprises qui se retrouvent derrière le socle de valeurs »⁷⁸. Pour ce faire, diverses actions peuvent être encouragées :

- Favoriser les partenariats entre ESD dans le but d'améliorer leur politique de communication ;
- Organiser un forum de l'entrepreneuriat social pour échanger des bonnes pratiques ;
- Favoriser la participation active des entrepreneurs sociaux dans un ou plusieurs réseaux.

A nouveaux, bien que pertinentes, la mise en œuvre concrètes de ces actions dans le cadre FEDER semble complexe (dans la mesure où elles ne seront par principe pas génératrices de résultats mesurables en matière de création d'entreprises, d'emplois ou de transition environnementale).

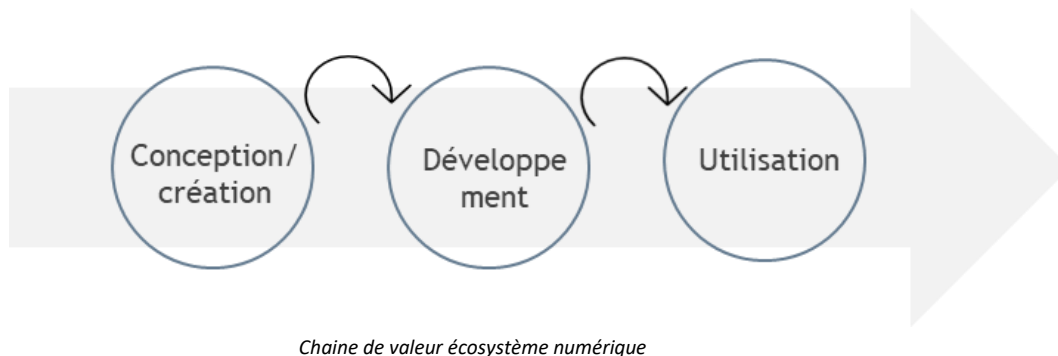
⁷⁸ Stratégie Shifting Economy, p.78.

8. Fiche sectorielle n°8 : Ecosystème numérique, digitalisation et économie de la technologie

8.1. Documents stratégiques qui encadrent la filière

- [The Smart City, basé sur le DESI index de l'UE, fixe les trajectoires prioritaires](#)
- [Plan Régional pour l'Innovation \(PRI\), stratégie de Spécialisation intelligente \(2021-2027\)](#)
- [Stratégie Shifting Economy \(2022-2030\)](#)
- [Stratégie Go4Brussels 2030. Engager Bruxelles sur la voie de la transition économique, sociale et environnementale.](#)

8.2. La filière numérique à Bruxelles



Depuis 2017, la Région de Bruxelles-Capitale met en œuvre une politique ambitieuse en matière de développement de l'écosystème numérique bruxellois. Le numérique est un secteur d'activité de pointe scientifiquement, techniquement ou économiquement, il est source d'exclusion ou de disparités socio-économiques. Le rôle de la puissance publique est donc de créer à la fois les conditions matérielles nécessaires au développement de cet écosystème tout en veillant à réduire un maximum les disparités entre et parmi les acteurs. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement bruxellois s'est engagé, dans la stratégie Go4Brussels, de mettre en œuvre une « politique de transition numérique ambitieuse, transversale et inclusive »⁷⁹.

La transition numérique, au cœur des enjeux, est intimement liée aux objectifs de transition climatique en ce qu'elle constitue un des leviers pour atteindre cet objectif⁸⁰. En effet, les outils numériques, sous leurs différentes formes, « peuvent être mis au service de la transition pour accélérer et optimiser l'impact des politiques de lutte contre le changement climatique et de protection de l'environnement »⁸¹.

Enfin, ce secteur a été identifié comme un domaine d'innovation stratégique au sein du Plan Régional pour l'Innovation⁸². C'est également un axe transversal de la stratégie d'investissement de finance&invest.brussels⁸³.

⁷⁹ Stratégie Go4Brussels 2030, p.39.

⁸⁰ Stratégie Shifting Economy, p.102

⁸¹ Stratégie Shifting Economy, p.102

⁸² Stratégie Shifting Economy, p.106.

⁸³ Stratégie Shifting Economy, p.106.

8.3. Les défaillances de marché au sein de la filière

A la lumière de la chaîne de valeur représentée ci-dessus, des défaillances de marché peuvent être identifiées à différents niveaux :

En termes de conception/création et de développement : ce premier volet concerne spécifiquement les entreprises du secteur ICT à Bruxelles, c'est-à-dire « les entreprises qui produisent les solutions numériques utilisées par les autres entreprises, les pouvoirs publics et les citoyens »⁸⁴. Comme le souligne la stratégie Shifting Economy, ces entreprises ont un rôle important à jouer dans la transition économique.

Dès lors, sans constituer une défaillance au niveau de la chaîne de valeur sectorielle, il apparaît important de rappeler que le rôle de facilitation que joue ce secteur par rapport à la transition économique justifie « d'apporter un soutien à ces acteurs économiques par le financement, l'accompagnement dans les aspects économiques et d'impact, la mise en réseau, mais aussi la stimulation en vue qu'ils développent des solutions qui permettent de répondre, concomitamment, aux besoins des Bruxellois-es et aux objectifs climatiques, de transition économique et sociale et de résilience urbaine en phase avec la DPR »⁸⁵. Permettre à ces entreprises de répondre aux besoins des *autres* secteurs économiques permet dès lors de répondre aux défaillances constatées dans ceux-ci.

En termes d'utilisation : au sein de ce second volet, la stratégie Shifting Economy identifie deux axes considérés comme nécessaires pour progresser en matière de digitalisation :

- La digitalisation des entreprises. Comme le souligne la stratégie Shifting Economy, tirer parti des opportunités économiques offertes par la digitalisation des entreprises requiert que « les entreprises, et en particulier les TPE et PME, [s'appuient sur un accompagnement pour identifier leurs besoins, mettre en place des solutions et se former aux outils numériques] »⁸⁶. Il s'agit dès lors :
 - D'identifier les besoins d'outils et d'accompagnement individuels et collectifs pour que ces entreprises puissent opérer cette transformation⁸⁷ ;
 - D'encourager les entreprises à se digitaliser ;
 - De travailler à l'accessibilité de la digitalisation pour les entreprises bruxelloises ;
 - De soutenir les entreprises qui ont déjà atteint un niveau de maturité digitale élevé.

- Le numérique inclusif. Il s'agira ici de développer des « actions qui soutiennent les acteurs économiques les plus éloignés du numérique (TPE telles que boulangerie, cordonnier de quartier, magasin de jouet, snack) ou les publics rencontrant des freins pour lancer ou développer des projets entrepreneuriaux (jeunes, femmes, publics marginalisés, personnes en situation de handicap) »⁸⁸.

Ces défaillances sont le reflet de l'enjeu auquel le secteur est confronté à Bruxelles : développer une politique numérique inclusive, durable, démocratique et éthique.

⁸⁴ Stratégie Shifting Economy, p.106.

⁸⁵ Stratégie Shifting Economy, p.106.

⁸⁶ Stratégie Shifting Economy, p.102

⁸⁷ Stratégie Shifting Economy, p.106.

⁸⁸ Stratégie Shifting Economy, p.104.

8.4. Les besoins d'investissement au sein de la filière

Pour tendre vers un écosystème numérique inclusif, durable, démocratique et éthique, plusieurs pistes d'action sont évoquées au sein des documents stratégiques régionaux. Nous épinglons ici quelques propositions pertinentes dans le cadre du FEDER :

En termes de conception/création et de développement : il s'agit principalement de motiver la création de nouveaux projets et de soutenir les projets existants, notamment ceux qui portent des projets qui ont un impact environnemental et social positif⁸⁹. A noter que, à Bruxelles, le secteur ICT se démarque déjà par sa richesse dans le cadre d'initiatives particulièrement innovantes ancrées dans la transition économique. Pour encourager et soutenir le secteur ICT, la STRE propose une série d'action, notamment⁹⁰ :

- Financer les acteurs du numérique. Les outils de financement destinés aux acteurs du numérique bruxellois sont nombreux, la Shifting Economy souligne que ces derniers « doivent [être] alignés pour former une véritable chaîne de financement, pour permettre aux entreprises du numérique de se saisir des opportunités économiques liées à la digitalisation et à l'innovation, tout en tenant compte d'une approche de numérique responsable »⁹¹ ;
- Accompagner les acteurs ICT à travers les outils existants (Greenlab, Irisphère, Circlemade, etc.) mais également à travers le parcours d'innovation (*innovation journey*) ;
- Soutenir les entreprises du digital à évaluer leur impact social et environnemental et les accompagner dans leur démarche de numérique responsable et à impact (en incluant progressivement une logique de transition, en adoptant une démarche du numérique responsable et à impact) ;
- Encourager et soutenir la diversité au sein du secteur. Les femmes sont pour l'instant moins présentes dans le secteur ICT, il est dès lors essentiel de mettre en place des actions spécifiques pour les encourager à investir le secteur.

Les projets d'accompagnement précités pourraient être développés dans le cadre du type d'action 1 de l'OS.3. (accompagnement de PME) du Programme FEDER. De tels projets devront cependant veiller à se traduire par la création effective d'entreprises, par le développement de l'emploi au sein d'entreprises existantes du secteur, ou par une transition écologique identifiable en leur sein.

Des investissements (voire de l'hébergement) répondant aux besoins du secteur pourraient être portés par des projets soutenus dans le cadre du type d'action 2 de l'OS1.3., pour autant qu'ils soient bénéfiques à une pluralité d'opérateurs économiques (dans une logique de mutualisation) et créateur de nouvelles entreprises, d'emplois dans des entreprises du secteur ou de transition vers la durabilité de celles-ci.

À côté de cela, le Programme pourra soutenir les investissements individualisés correspondant aux besoins d'entreprises spécifiques en la matière, mais par l'intermédiaire de produits financiers à destination des TPE (mais aussi des entreprises d'économie sociale et coopérative). Ces produits seront cependant proposés par un intermédiaire désigné par la Région (et ne seront dès lors pas développés dans le cadre d'un *projet* FEDER).

⁸⁹ Stratégie Shifting Economy, p.109.

⁹⁰ Stratégie Shifting Economy, pp. 107-109.

⁹¹ Stratégie Shifting Economy, p.109.

Relevons enfin que les technologies et services numériques avancés étant considérés comme un domaine d'innovation stratégique (domaine transversal, considéré comme facteur clé du Plan Régional pour l'Innovation), des projets d'innovation pourraient être proposés dans le cadre de plusieurs appels à projets de l'OS1.1.

En termes d'utilisation : il s'agit principalement de soutenir financièrement et accompagner la digitalisation responsable au sein des TPE et PME. Pour ce faire, la STRE propose une série d'action, notamment⁹² :

- Mettre en œuvre des parcours d'accompagnement en fonction de la maturité digitale de l'entreprise ;
- Développer des pôles d'excellence à Bruxelles à destination des entreprises qui souhaitent mettre en place un projet digital avancé nécessitant une expertise ;
- Pérenniser l'appel à projets « Numérique et transition économique » visant à soutenir des projets d'accompagnement à la digitalisation responsable et des projets numériques innovants ;

Pour ce qui concerne l'inclusion numérique, il semble indispensable d'accompagner tous les citoyens dans la transition numérique⁹³. Favoriser l'inclusion pour les publics en situation d'exclusion numérique peut passer par le financement d'associations de terrain en charge de la pérennisation des espaces publics numériques ou de formation à l'utilisation de base des outils numériques.

Compte tenu de la logique de spécialisation des fonds, le soutien à la demande ne peut être soutenu dans le cadre de l'OS1.3.

Les besoins de numérisation des pouvoirs publics peuvent en revanche bénéficier du soutien de l'OS1.2., (type d'action 1.).

Le type d'action 2. de l'OS1.2. permettra quant à lui de soutenir des projets d'accompagnement des citoyens vers le numérique, que requiert un processus de transition numérique (notamment la Smart City) ambitieux et permettant d'élargir le champ des utilisateurs de ces innovations.

⁹² *Stratégie Shifting Economy*, pp. 107-109.

⁹³ *Stratégie Go4Brussels*, p.41.